

OBJECTIF  
**2044**  
DESSINONS  
LE NOUVEAU  
PARC NATUREL  
RÉGIONAL



# Révision de la Charte Du Parc naturel régional de Brière

Définition du  
périmètre d'étude





## Table des matières

Préambule.....	5
Pourquoi une évolution du périmètre ? .....	6
Historique du périmètre .....	6
Les enjeux d'une extension du périmètre d'étude.....	7
1. Une gestion à l'échelle hydraulique favorable à une prise en compte de la fonctionnalité des milieux face au changement climatique.....	7
2. Une échelle permettant une plus grande ouverture à la diversité territoriale et à l'appropriation du parc par tous .....	7
3. Favoriser la coopération territoriale .....	8
Le périmètre proposé.....	9
Historique de définition du périmètre d'étude .....	9
Périmètre retenu / prise en compte du projet de l'estuaire de la Loire.....	10
Sollicitation de l'avis d'opportunité de l'Etat sur l'entièreté du périmètre.....	10
Le choix des communes entières.....	11
Une gestion à l'échelle hydraulique favorable à une prise en compte de la fonctionnalité des milieux face au changement climatique .....	14
La place du réseau hydrographique et des zones humides sur le territoire.....	14
Un stock de carbone à préserver.....	15
Une agriculture s'appuyant fortement sur les prairies .....	17
Le système bocager sur le territoire.....	19
L'alimentation en eau potable sur haut-Brivet.....	23
Une forte dynamique d'urbanisation .....	24
Une échelle permettant une plus grande ouverture à la diversité territoriale et à l'appropriation du parc par tous .....	26
Une diversité de paysages.....	26
L'armature paysagère .....	26
Trois grands types d'unités et les paysages .....	28
Des enjeux de protection du patrimoine naturel qui dépassent les marais.....	30
Le lien actuel d'appartenance au Parc de ses habitants.....	35
Un territoire attractif aux fortes disparités sociales.....	38
Un territoire très attractif.....	38
L'attrait du littoral pour les séniors .....	39
Une population modeste en cœur de parc .....	40
Plus de 50 % de résidences secondaires sur le littoral .....	40
Favoriser la coopération territoriale .....	41
Le renforcement d'une dynamique de coopération déjà engagée .....	41
Une mise en cohérence avec la Réserve de biosphère « Entre Loire et Vilaine » (MAB) .....	42
Une coopération avec le SBVB facilitée et renforcée .....	43
Une opportunité pour renforcer le dialogue avec les industries .....	44

Concertation préalable.....	47
Un dialogue territorial autour de l'extension du périmètre .....	47
Modalités de consultation des partenaires.....	47
Une écoute des élus, menée dans le cadre d'un pré-travail d'évaluation de la charte actuelle (hiver 2024) .....	48
Deux conférences élus en avril 2025 pour définir un premier cap politique .....	50

# Préambule

Créé en 1970, le Parc naturel régional de Brière est l'un des cinq premiers Parcs naturels régionaux créés en France. 40 ans après, le décret n° 2014-938, du 21 août 2014, portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Brière prévoit, dans son article 1, une durée de validité jusqu'au 22 août 2026. Le décret n° 2018-753 du 28 août 2018 a ensuite prorogé le classement du Parc jusqu'au 22 août 2029.

Afin de préparer cette future échéance, le Comité syndical – lors de sa séance du 14 mai 2025 – a délibéré pour lancer officiellement la révision de la charte actuelle.

Le Conseil régional des Pays de la Loire a délibéré à son tour lors de sa Commission Permanente du 19 juin 2025. En effet, il revient à la Région d'engager officiellement la procédure de révision par voie de délibération, ensuite transmise par courrier en date du 9 juillet 2025 au préfet de Région Pays de la Loire, qui formulera un avis d'opportunité sur le projet de périmètre, dans un délai de 6 mois (selon les articles L. 333-1 et R. 333-6 du CE), « notamment au regard de la qualité patrimoniale du territoire et de la cohérence du périmètre d'étude [...] ». Le préfet a souhaité pour cela solliciter un avis préalable du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Cette première étape de la révision de définition du périmètre d'étude permet de définir les communes associées à l'écriture de la nouvelle charte. Un second périmètre peut être redéfini pour préciser le périmètre qui sera effectivement soumis à l'enquête publique. Les communes de ce dernier périmètre auront à se positionner, par délibération, en fin de procédure pour faire ou pas partie intégrante du Parc.

A l'issue de cette procédure, la Région approuvera :

- le projet de charte (sous réserve que les communes ayant approuvé la charte représentent une majorité qualifiée des communes comprises dans le périmètre d'étude),
- la liste de communes ayant approuvé la charte et pour lesquelles il y a une demande de classement (constituant le périmètre classé en PNR),
- et proposera, le cas échéant, un périmètre de classement potentiel, constitué du territoire de communes comprises dans le périmètre d'étude n'ayant pas approuvé la charte qui pourront adhérer au cours de l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Il s'agit d'une nouveauté introduite par le décret du 10 juillet 2017.

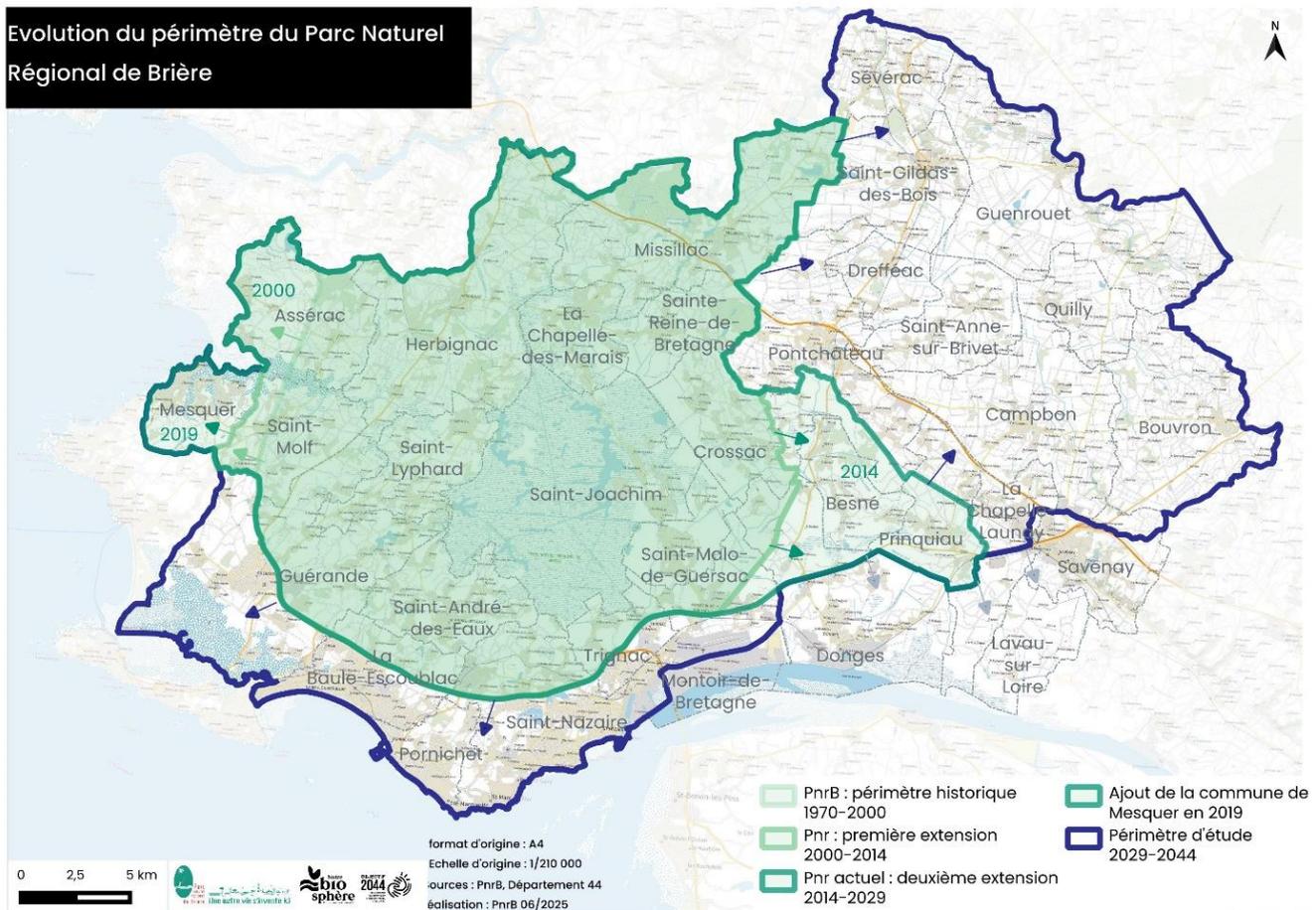
La nouvelle charte pourra enfin être adoptée par décret du Premier Ministre portant renouvellement du classement en Parc naturel régional, pour une durée de quinze ans, listant les communes comprises dans le futur périmètre de classement. Ce décret approuvera également, le cas échéant, le périmètre de classement potentiel.

# 1.

## Pourquoi une évolution du périmètre ?

### Historique du périmètre

Créé par décret du Premier Ministre le 16 octobre 1970, le Parc naturel régional de Brière était centré sur le marais de Grande Brière Mottière et sa charte constitutive de 1970 définissait le rôle du Parc « de protéger ce marais dans sa singularité biologique et dans son caractère inaliénable de propriété indivise » et de « canaliser [les] pressions résidentielles, touristiques, foncières » auxquelles est soumis ce territoire depuis plusieurs décades.



Depuis, 1970, le périmètre du Parc naturel régional de Brière a connu trois extensions successives.

La première lors de la révision de la charte en 2000 a conduit à intégrer les communes de Saint-Molf et Assérac dans leur entièreté à la suite de l'abandon du projet de route bleue entre Guérande et le barrage d'Arzal dont le tracé projeté constituait en 1970 la limite ouest du Parc.

La charte de 2014 visait à renforcer la cohérence du périmètre en intégrant plus largement les marais participant au même système hydraulique et accueillant les mêmes espèces aviaires. Ainsi, l'extension du périmètre de 2014 a permis d'intégrer les marais du Brivet moyen sur la commune de Pont-Château, les marais de Besné, ainsi que les marais du Pingliou et de l'Hirondelle sur la commune de Prinquiau. À l'ouest, l'intégralité des marais salants du Mès a été incluse, avec l'adhésion de la commune de Mesquer, effective en 2019. Cette adhésion a été rendue possible grâce aux nouvelles dispositions introduites par le décret du 10 juillet 2017, permettant l'adhésion d'une commune dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

## Les enjeux d'une extension du périmètre d'étude

Depuis 2014, de nouveaux enjeux ont émergé et ont conduit les élus du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière à proposer un périmètre d'étude plus cohérent pour gérer les questions qui se posent aujourd'hui pour l'avenir du territoire et notamment de la gestion des zones humides.

La proposition d'extension significative doit permettre de répondre aux trois grands enjeux du territoire identifiés.

### 1. Une gestion à l'échelle hydraulique favorable à une prise en compte de la fonctionnalité des milieux face au changement climatique

Le Parc Naturel Régional est confronté à des défis majeurs liés au changement climatique, qui affectent particulièrement les milieux humides et les marais tourbeux.

Ces écosystèmes, essentiels pour la biodiversité et les paysages, sont fortement dépendants des pressions exercées en amont et dans les zones urbaines. Ces pressions incluent l'artificialisation des sols, le tourisme de masse, certaines pratiques agricoles ainsi que diverses formes de pollution lumineuse, sonore et aquatique.

Le changement climatique amplifie les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses estivales et les inondations hivernales. Ces événements ont un impact direct sur les marais tourbeux, dont l'état de santé est étroitement lié à la gestion des ressources en eau en amont. En travaillant à l'échelle du bassin versant, il est possible de mettre en place des solutions fondées sur la nature qui favorisent la résilience des écosystèmes et la régulation des flux hydriques.

Les solutions fondées sur la nature, telles que la restauration des zones humides amont, le renforcement des infrastructures agroécologiques, la désimperméabilisation en zone urbaine offrent des services écosystémiques précieux. Elles permettent de soutenir les étiages en été, de réguler les crues en hiver, de renforcer la résilience des écosystèmes et de réguler la sécheresse des sols et l'évapotranspiration. En adoptant une approche globale et coordonnée à l'échelle du bassin versant, le Parc naturel régional souhaite optimiser ces bénéfices et améliorer la gestion hydraulique des marais aval.

Une gestion hydraulique efficace est essentielle pour maintenir les fonctionnalités des milieux humides. En travaillant sur l'ensemble du bassin versant, de l'amont aux 4 exutoires existants en Loire, il est possible de développer des stratégies et des actions qui visent à améliorer le fonctionnement des zones humides, tout en tenant compte des interactions entre les différents usages de l'eau. Cette approche permet également de renforcer la cohérence du projet de territoire et de mieux intégrer les objectifs de conservation des zones humides.

Le périmètre d'étude proposé, qui inclut environ 12 000 hectares de zones humides supplémentaires, permet de prendre en compte les interactions entre les différents bassins versants et de développer des synergies avec les acteurs locaux. En collaborant avec le Syndicat de Bassin Versant du Brivet (SBVB), il est possible de travailler sur les aspects hydrauliques tout en menant des actions globales de connaissance, de maintien ou de changement de pratiques, de protection contre les dégradations et de sensibilisation.

### 2. Une échelle permettant une plus grande ouverture à la diversité territoriale et à l'appropriation du parc par tous

Le Parc Naturel Régional, historiquement centré sur le marais indivis de Grande Brière Mottière, a connu plusieurs évolutions de son périmètre au fil des années. Cependant, la perception des habitants et des médias n'a pas suivi cette évolution, ce qui pose un véritable enjeu d'appropriation et de sentiment d'appartenance au Parc.

Le territoire actuel du Parc se caractérise par une diversité paysagère remarquable, incluant le littoral, les marais salants, les grandes zones humides, les roselières, les prairies, le bocage et les zones urbaines. Cette diversité paysagère s'accompagne d'enjeux patrimoniaux variés. Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont démontré l'importance de prendre en compte les enjeux de biodiversité au-delà des zones humides, avec notamment des enjeux forts sur les prairies naturelles et le bocage.

Au niveau culturel et socio-économique, le territoire présente des identités marquées et différenciées.

Le Parc actuel, aux visages multiples, est difficile à appréhender car l'histoire le cantonne dans les esprits à la Brière indivise. L'extension du périmètre permettra de décentrer la vision de l'objet unique du Parc de la Grande Brière sur un ensemble plus complexe d'enjeux.

L'extension du périmètre du Parc favorisera un travail d'appropriation et de sentiment d'appartenance des habitants au Parc. En élargissant le périmètre, le Parc pourra mieux refléter la diversité et la richesse du territoire, et ainsi mobiliser plus largement les habitants autour des enjeux environnementaux et culturels. Cette extension permettra également de mieux prendre en compte les spécificités locales et de développer des actions adaptées aux différents contextes paysagers et socio-économiques.

Ce positionnement interrogera le nom même du Parc et son logo. Une réflexion sur ces éléments sera nécessaire pour mieux refléter la diversité et la complexité du territoire, et pour favoriser une identification plus large des habitants au Parc. Un nom et un logo plus inclusifs pourraient contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance et à mobiliser davantage les habitants autour des enjeux du Parc.

### 3. Favoriser la coopération territoriale

L'évolution du périmètre d'étude de la charte du Parc Naturel Régional de Brière marque une étape significative dans le renforcement et le développement des partenariats déjà existants. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de coopération territoriale déjà bien engagée, notamment à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la participation du syndicat mixte du Parc au contrat Eau du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) ou encore la candidature de réserve de biosphère de l'UNESCO.

L'alignement des périmètres du Parc avec celui du SBVB facilitera une collaboration accrue et une mutualisation des efforts, permettant ainsi de mieux répondre aux défis environnementaux et de développement. Les communes concernées par cette proposition de périmètre d'étude, toutes membres du SBVB, bénéficieront d'une approche unifiée et concertée. Les liens déjà solides entre le Parc et le SBVB, illustrés par la participation active du syndicat aux instances décisionnelles du Parc et la collaboration technique dans le cadre du contrat de milieux aquatiques, se verront ainsi renforcés. Cette synergie accrue entre nos deux entités permettra de développer des actions communes plus efficaces et de mieux coordonner nos interventions, au bénéfice de la préservation de notre patrimoine naturel et de la qualité de vie de nos habitants.

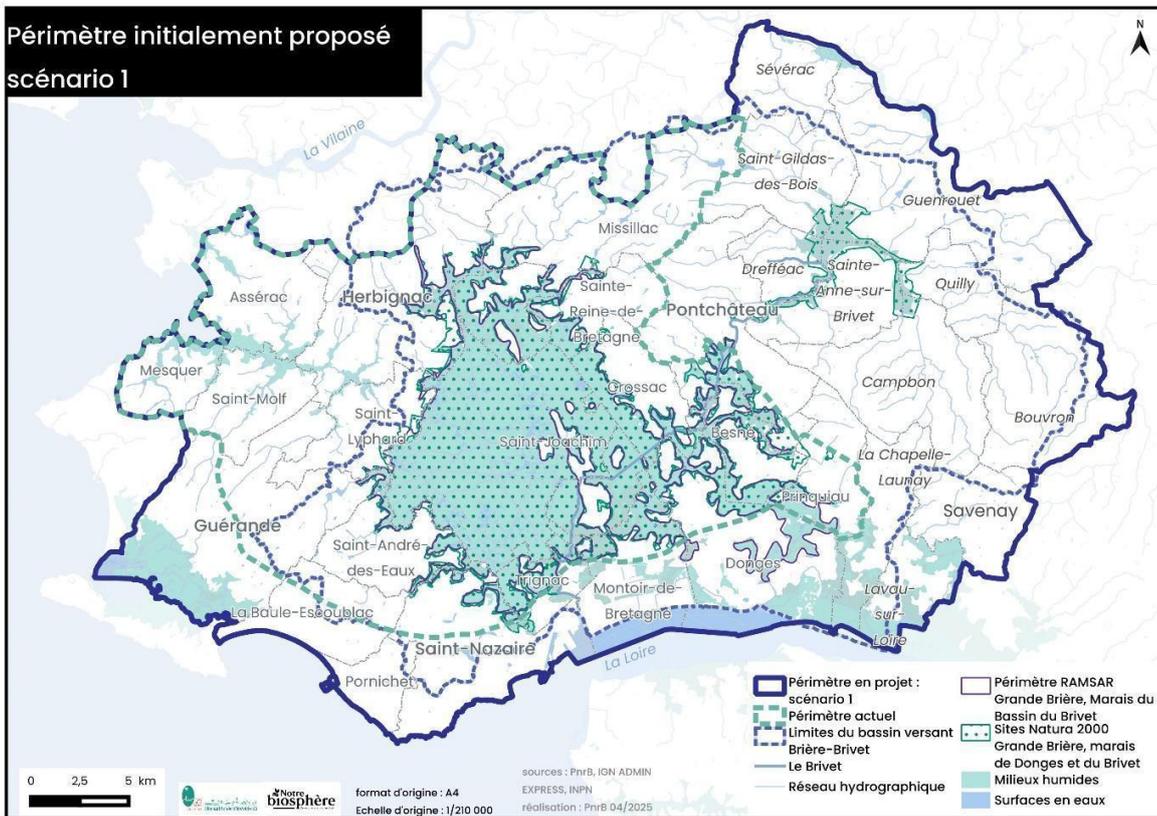
Par ailleurs, cette évolution du périmètre favorisera une complémentarité accrue avec les zones industrielles environnantes. En travaillant main dans la main avec les acteurs industriels, nous pourrons réduire la pression et les impacts des grosses infrastructures sur notre territoire, tout en développant des synergies bénéfiques pour tous. Cette approche intégrée et collaborative permettra de mieux concilier développement économique et préservation de notre patrimoine naturel, renforçant ainsi la résilience et l'attractivité de notre territoire.



# Le périmètre proposé

## Historique de définition du périmètre d'étude

Avant d'être délibéré en conseil syndical, les premières discussions entre les élus du syndicat mixte du Parc et la Région portait sur un périmètre plus élargi, incluant l'ensemble du bassin versant du Brivet soit 11 communes supplémentaires.



Aussi, le périmètre d'étude proposé initialement pour la révision de la charte 2029-2044, s'appuyait sur le périmètre comprenant les 21 communes actuellement classées, et 12 nouvelles communes (dont une commune "ville porte" intégrée en totalité, Pornichet) appartenant au bassin versant du Brivet. Soit au total 33 communes dont 11 nouvelles et 1 ville porte intégrée :

- **Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois** : Sévérac, Saint-Gildas-des-Bois, Drefféac, Sainte-Anne-sur-Brivet, Guenrouet
- **Saint-Nazaire-Agglomération** : Pornichet
- **Estuaire et Sillon** : Lavau-sur-Loire, La Chapelle-Launay, Campbon, Quilly, Savenay
- Bouvron (pays de Blain Communauté)

Les communes du Morbihan appartenant au bassin versant n'avaient pas été intégrées au périmètre d'étude en raison des complexités administratives et de gouvernance qui en découleraient (département et région différents).

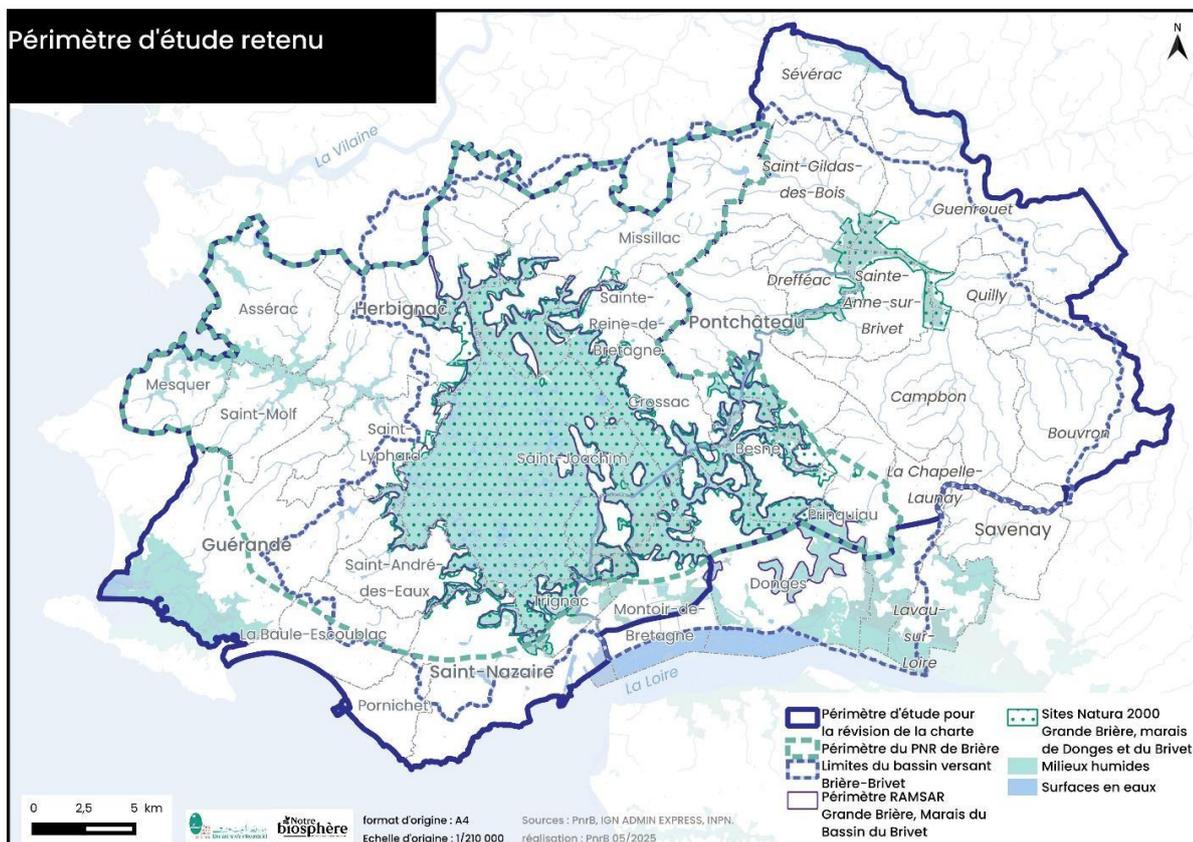
En effet, le périmètre d'étude proposé s'est appuyé sur une volonté de prospective territoriale à l'échelle du bassin versant du Brivet porté également dans le cadre de la candidature à la désignation par l'UNESCO « Réserve de Biosphère » qui suivait une logique de cohérence bio-géographique, entre les bassins versants du Brivet et du Mès, entre la Loire et la Vilaine.

## Périmètre retenu / prise en compte du projet de l'estuaire de la Loire

La Région Pays de la Loire porte un projet de réflexion de Parc naturel régional sur l'estuaire de la Loire.

Le processus de délibération officielle de lancement de la charte a été retardé (repoussée au printemps 2025) afin de prendre en compte les conclusions de l'étude préalable menée par la Région au premier semestre 2025.

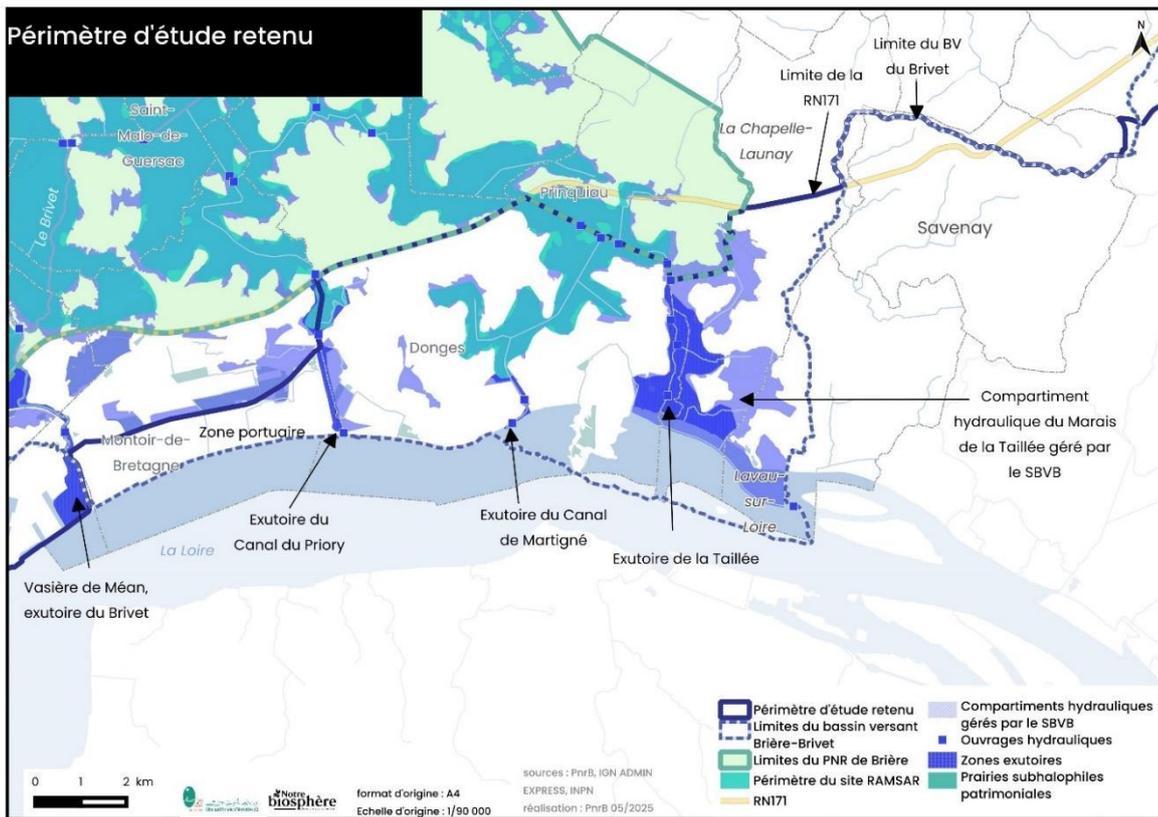
En mai 2025, le périmètre d'étude a été revu afin de prendre en compte ce projet. Ce compromis a abouti à retirer la commune de Lavau-sur-Loire du périmètre d'étude ainsi qu'une partie des communes de Montoir-de-Bretagne, de Donges, de la Chapelle-Launay et de Savenay.



## Sollicitation de l'avis d'opportunité de l'Etat sur l'entièreté du périmètre

Le comité syndical lors de la séance du 14 mai 2025 a souhaité néanmoins que l'État intègre dans son avis d'opportunité l'analyse des éléments suivants désormais exclus du périmètre d'étude :

- l'intégralité du site Ramsar marais de Brière,
- les compartiments hydrauliques de gestion du Brivet,
- les 3 canaux exutoires du bassin versant du Brivet,
- la demande explicite de la commune de Lavau-sur-Loire de participer à la réflexion de la révision de la charte du PNR de Brière.



Cette demande a été reprise par la Région Pays de la Loire dans sa délibération valant lancement officiel de la révision de la charte, le 19 juin 2025.

Extrait du courrier de la Région envoyé au Préfet de la Région Pays de la Loire :

De plus, afin d'être en capacité de tenir compte des incertitudes de création du Parc naturel régional de l'Estuaire, dont va prochainement être lancée l'étude d'opportunité, et en accord avec le PNR de Brière, il est proposé de solliciter l'avis d'opportunité de l'Etat, y compris sur les territoires exclus du périmètre à savoir :

- la commune de Lavau-sur-Loire,
- ainsi que les parties sud des communes de Montoir-de-Bretagne, de Donges,
- de La Chapelle-Launay et de Savenay.

Ainsi, cela permettra, en cas de besoin, de ne pas déclencher un nouvel avis d'opportunité de l'État en cours de procédure de révision.

## Le choix des communes entières

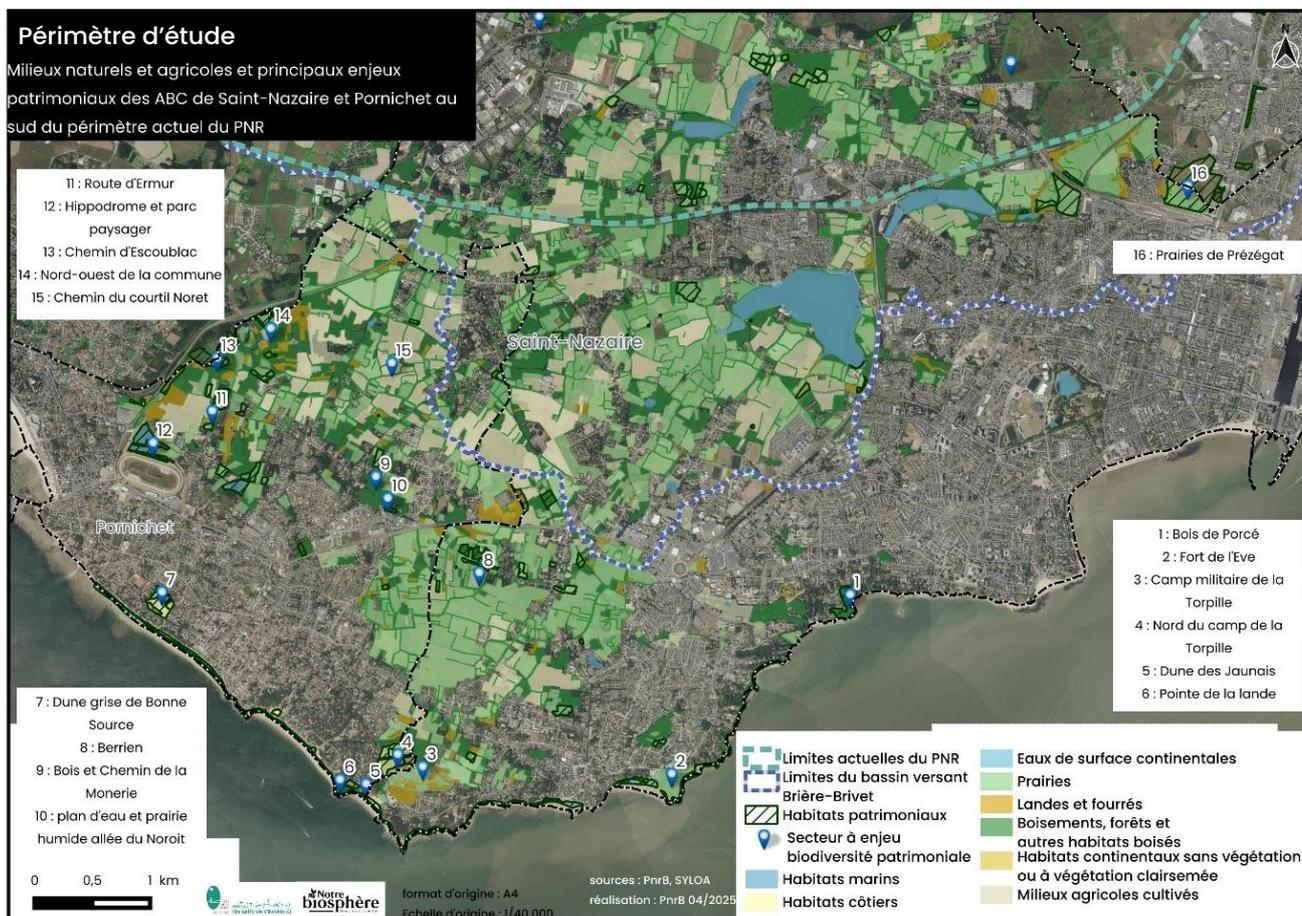
Comme précisé dans le préambule, cette première étape de définition du périmètre d'étude permet de définir les communes associées à l'écriture de la nouvelle charte.

Dans ce cadre, il est prévu un travail fin avec chacune des communes situées en périphérie du périmètre d'étude afin de définir la limite précise qui sera effectivement soumis à l'enquête publique.

Ce travail s'appuiera sur les enjeux patrimoniaux identifiés lors des ABC, des unités paysagères, des diverses trames, des projets d'aménagements des communes et des volontés communales.

Les communes comme La Baule-Escoublac, Guérande, Pornichet ou Saint-Nazaire n'ont ainsi pas a priori vocation à être intégrées dans leur intégralité au périmètre final soumis à enquête publique. A minima, le périmètre actuel sera conservé, il pourra néanmoins être étendu afin de prendre en compte les nouveaux enjeux patrimoniaux identifiés et à préserver.

Pour illustrer les réflexions qui pourraient être engagées, est présenté ci-dessous l'exemple des enjeux patrimoniaux et faunistiques découverts grâce aux ABC, au-delà de la limite du PNR de Brière sur les communes de Saint-Nazaire et Pornichet :



1	Bois de Porcé	Colonie de Sérotine commune
2	Fort de l'Eve	Enjeu oiseau : <i>Cisticola juncidis</i> , <i>Riparia riparia</i> , <i>Hirundo rustica</i> , <i>Linaria cannabina</i> , <i>Dendrocopos minor</i> et <i>Chloris chloris</i>
3	Camp militaire de la Torpille	enjeu oiseau : <i>Emberiza citrinella</i> , <i>Carduelis carduelis</i> , <i>Falco tinnunculus</i> , <i>Hirundo rustica</i> , <i>Linaria cannabina</i> , <i>Serinus serinus</i> , <i>Chloris chloris</i>
4	Nord du camp de la Torpille	petit secteur dunaire, enjeu entomofaune : Criquet des dunes ( <i>Calephorus compressicornis</i> ) et Zygène du panicaut ( <i>Zygaena sarpedon</i> ). La partie boisée présente des enjeux ornithologiques not. <i>Carduelis carduelis</i> , <i>Oriolus oriolus</i>
5	Dune des Jaunais	petit espace dunaire : enjeu entomofaune : belle population de Criquet des dunes ( <i>Calephorus compressicornis</i> )
6	Pointe de la lande	Hibernation du Grand rhinolophe dans un blockhaus
7	Dune grise de Bonne Source	Enjeu entomofaune : espèces d'orthoptères dont <i>Myrmeleotettix maculatus</i> et <i>Calephorus compressicornis</i> . Présence historique (2013) de <i>Plebejus argus</i> . Enjeu flore : Lys maritime ( <i>Pancratium maritimum</i> ), <i>Ophrys aranifera</i> et <i>Himantoglossum hircinum</i>
8	Berrien (point écoute chiro, GMB 2023)	Pipistrelle commune (activité assez forte), Pipistrelle de Kuhl (activité moyenne), Pipistrelle de Nathusius (activité faible), Grand rhinolophe et Sérotine commune (activités moyennes). Barbastelle (activité faible) + <i>Myotis</i> sp. et <i>Plecotus</i> sp.
9	Chemin de la Monerie et bois	enjeu oiseau : forte diversité dont 2 patrimoniale : <i>Cettia cetti</i> et <i>Sylvia borin</i> .

10	Point d'eau allée du Noroit, Marchambou	Enjeu entomofaune : <i>Anax imperator</i> , <i>Ischnura elegans</i> , <i>Pyrrhosoma nymphula</i> , <i>Conocephalus dorsalis</i> , <i>Pteronemobius lineolatus</i> , Coccinelle à 13 points ( <i>Hippodamia tredecimpunctata</i> )
11	Route d'Ermur	Enjeu herpétofaune : <i>Vipera berus</i>
12	Hippodrome et parc paysager	Enjeu amphibien ( <i>Lissotriton helveticus</i> , <i>Hyla arborea</i> et <i>Rana dalmatina</i> ), bonne diversité entomofaune, enjeu oiseau : <i>Egretta garzetta</i> , <i>Cettia cetti</i> , <i>Cisticola juncidis</i> , <i>Linaria cannabina</i> , <i>Acrocephalus scirpaceus</i> , <i>Saxicola rubicola</i> et <i>Chloris chloris</i>
13	Chemin d'Escoublac	Enjeu chiroptères : territoire de chasse de la Noctule commune, les individus peuvent potentiellement provenir d'une colonie découverte en 2022 au nord de La Baule-Escoublac. Enjeu herpétofaune : Vipère péliade. Enjeu oiseau : <i>Sylvia borin</i>
14	nord-ouest de la commune	Mosaïque de prairies, plans d'eau et boisement : enjeu entomofaune : <i>Anax imperator</i> , <i>Sympetrum sanguineum</i> , <i>Conocephalus dorsalis</i> et herpétofaune : <i>Vipera berus</i> et <i>Natrix helvetica</i>
15	Chemin du courtil Noret	Enjeu oiseau : Pic épeichette ( <i>Dendrocopos minor</i> ), oiseau peu fréquent sur le territoire
16	Prairies de Prézégat	Enjeu amphibien : <i>Pelodytes punctatus</i> et oiseau : <i>Cettia cetti</i> , <i>Carduelis carduelis</i> , <i>Cisticola juncidis</i> , <i>Linaria cannabina</i> , <i>Streptopelia turtur</i> , <i>Luscinia megarhynchos</i>



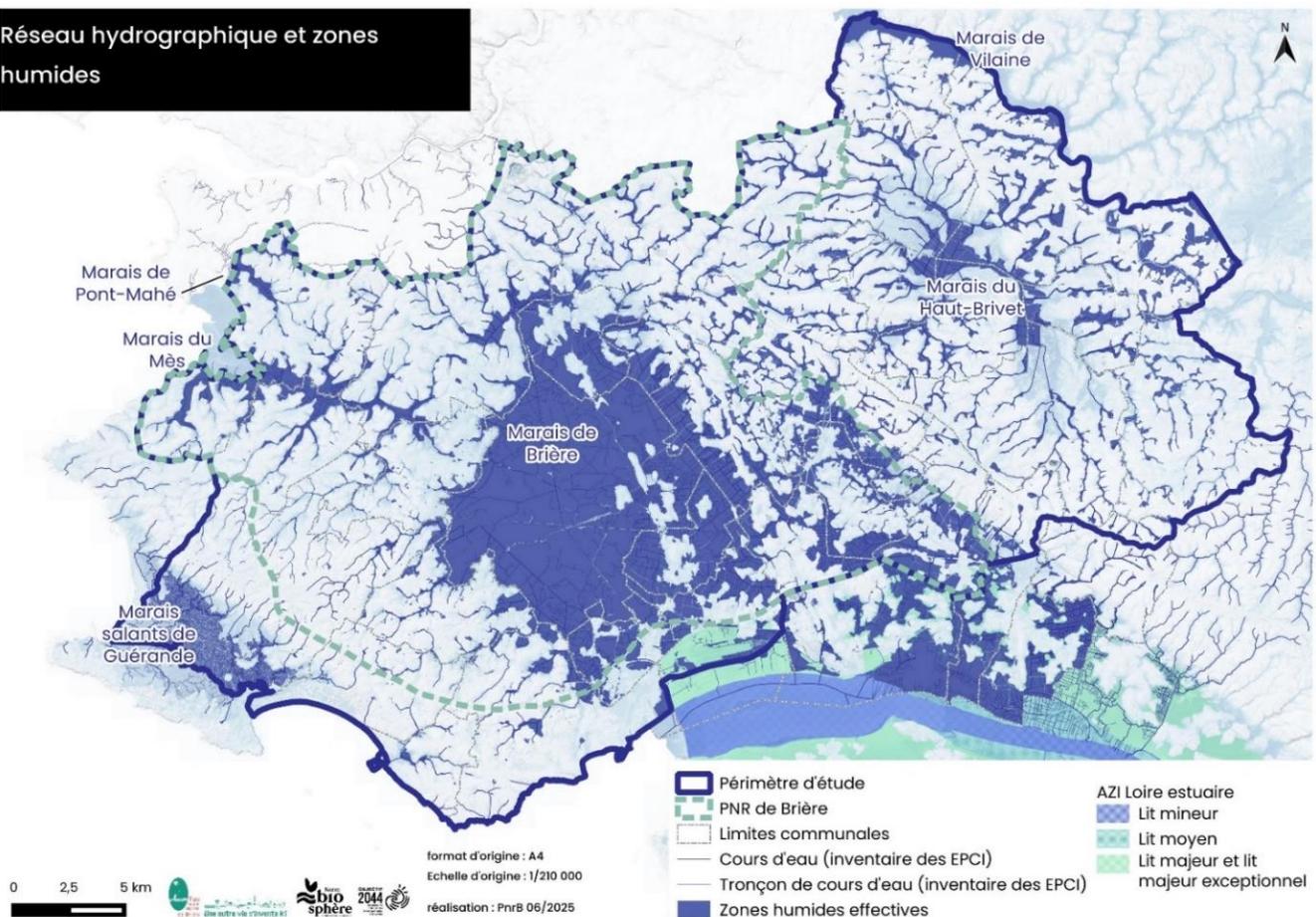
Point de vue sur le Nord-Ouest de la commune de Pornichet

## 2.

# Une gestion à l'échelle hydraulique favorable à une prise en compte de la fonctionnalité des milieux face au changement climatique

## La place du réseau hydrographique et des zones humides sur le territoire

### Réseau hydrographique et zones humides

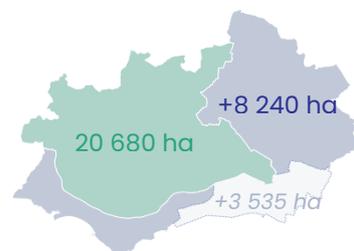


Sources : EPCI : CC Pontchâteau Saint-Gildas (Commune de Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois et Séverac (2023), autres communes des PSG (2009-2013), Saint-Nazaire Agglomération (2008-2011), CC Estuaire et Sillon (2011-2013), Cap Atlantique La Baule Guérande agglo (2008-2009), SAGE Vilaine (Bassin versant du Mès et commune de Bouvron (2012-2019)

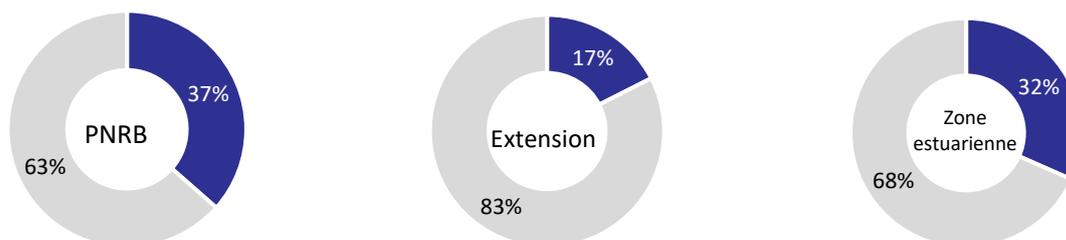
Le territoire s'inscrit dans un complexe de grandes zones humides atlantiques, dans le bassin Loire-Bretagne, entre l'estuaire de la Loire dont le Brivet est le dernier affluent, et l'embouchure de la Vilaine au nord.

Le relief du territoire est marqué par deux coteaux granitiques orientés nord-ouest / Sud-est : le coteau de Guérande à l'ouest et le sillon de Bretagne. Le bassin de la Brière correspond à une zone d'effondrement concentrant les eaux du plateau au nord et de l'estuaire au sud constituant ainsi une vaste zone de sédimentation (tourbe sur argile), ponctué d'îles sur gneiss granitiques. Les marais du Haut-Brivet et du Mès diffèrent par des colluvions de fond de vallon.

Il est composé des marais de Brière (marais indivis et marais privés de la Boulaie), de Besné, de Donges (Priory), de Pingliou-l'Hirondelle, de Martigné et de la Taillée, du Bas-Brivet et du Haut-Brivet dans le bassin versant du Brivet, des marais salants de Guérande et du Mès à l'ouest, et au nord l'Isac et des marais de Vilaine à Sévécac.



Sous-trame dominante du territoire au-delà des marais, les zones humides effectives (inventaires locaux de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008) représentent 20 680 hectares sur le territoire du PNR de Brière. Sur le périmètre d'extension, 8 240 hectares sont inventoriés, et 3 535 ha sur le périmètre potentiel.



Zones humides effectives Autres

Part de chaque territoire en zones humides effectives, sources EPCI, traitement PNRB



Vue de la Brière depuis le chemin de la RNR – entité Pierre Constant, février 2025



Marais de la Taillée, décembre 2023



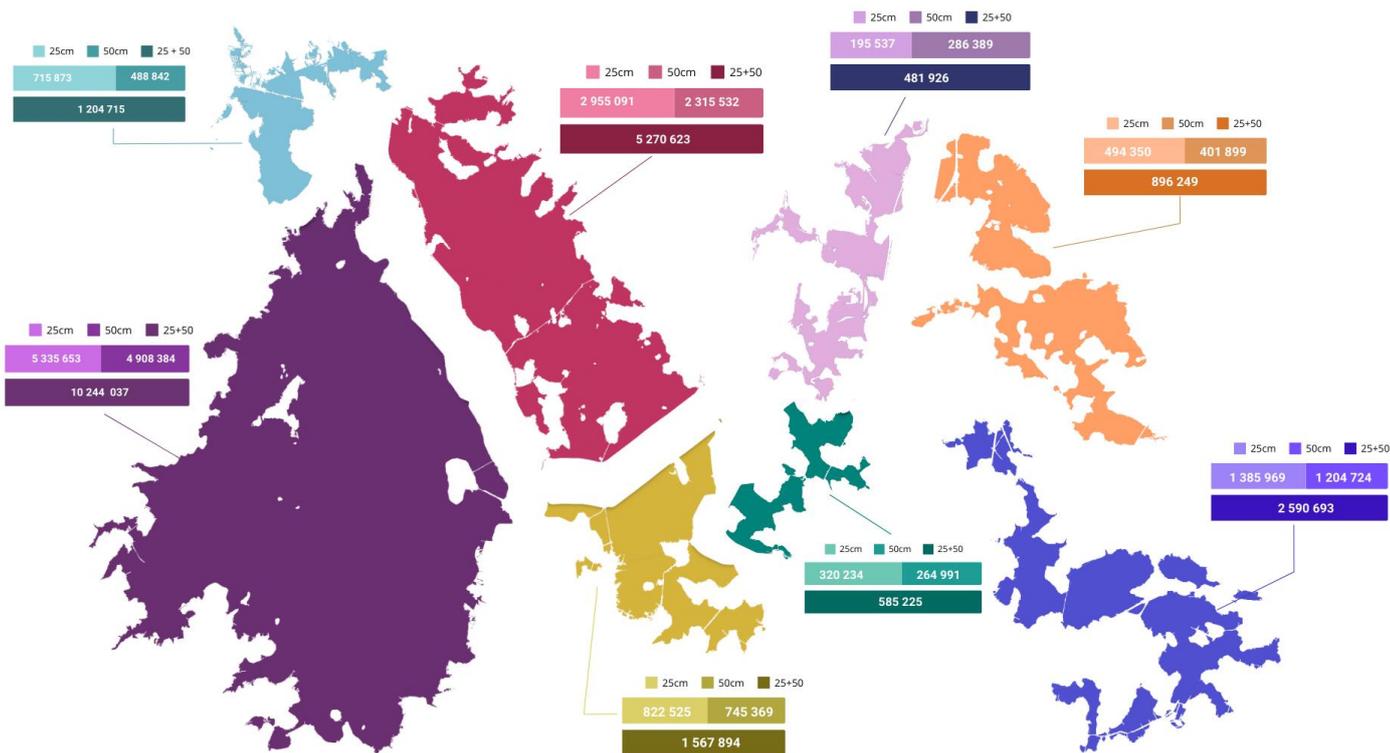
Marais de Mès, octobre 2018

## Un stock de carbone à préserver

La tourbière au sein des marais est estimée à 14 224 ha, hors marais du Brivet qui présentent des conditions particulières (formation géomorphologique différente des marais de Brière, et dont l'étude menée en 2024 par le Parc n'a pas permis d'identifier suffisamment de volume de tourbe).

Le volume de tourbe est estimé à 208 Mm<sup>3</sup>, le stock de carbone est de 14,04M tonnes de carbone et 51,45 M tEqCO<sub>2</sub> potentiel total au sein des marais.





Répartition du stock de carbone estimé dans les différents compartiments hydrauliques des marais de Brière

Cependant, quand les tourbières sont dégradées ou perturbées, elles rejettent dans l’atmosphère le carbone contenu depuis des millénaires, deuxième principal gaz à effet de serre, ainsi que du méthane (CH<sub>4</sub>). En effet, lorsque la tourbière est en bon état, le manque d’oxygène limite l’activité microbienne et la décomposition de la matière organique. Si le niveau d’eau baisse, l’activité microbienne s’accélère et la tourbe accumulée depuis des millénaires se décompose. Une tourbière dégradée émet ainsi potentiellement d’importantes quantités de carbone (4,6 à 34 teq CO<sub>2</sub> / ha / an).

Il est constaté que la première tranche de profondeur (25 cm) contient un grand stock de carbone, or cette couche est d’une part celle avec la plus forte dégradation et celle susceptible d’être exondée une partie de l’année, se sont donc les stocks de carbone avec le plus grand risque de dégradation.

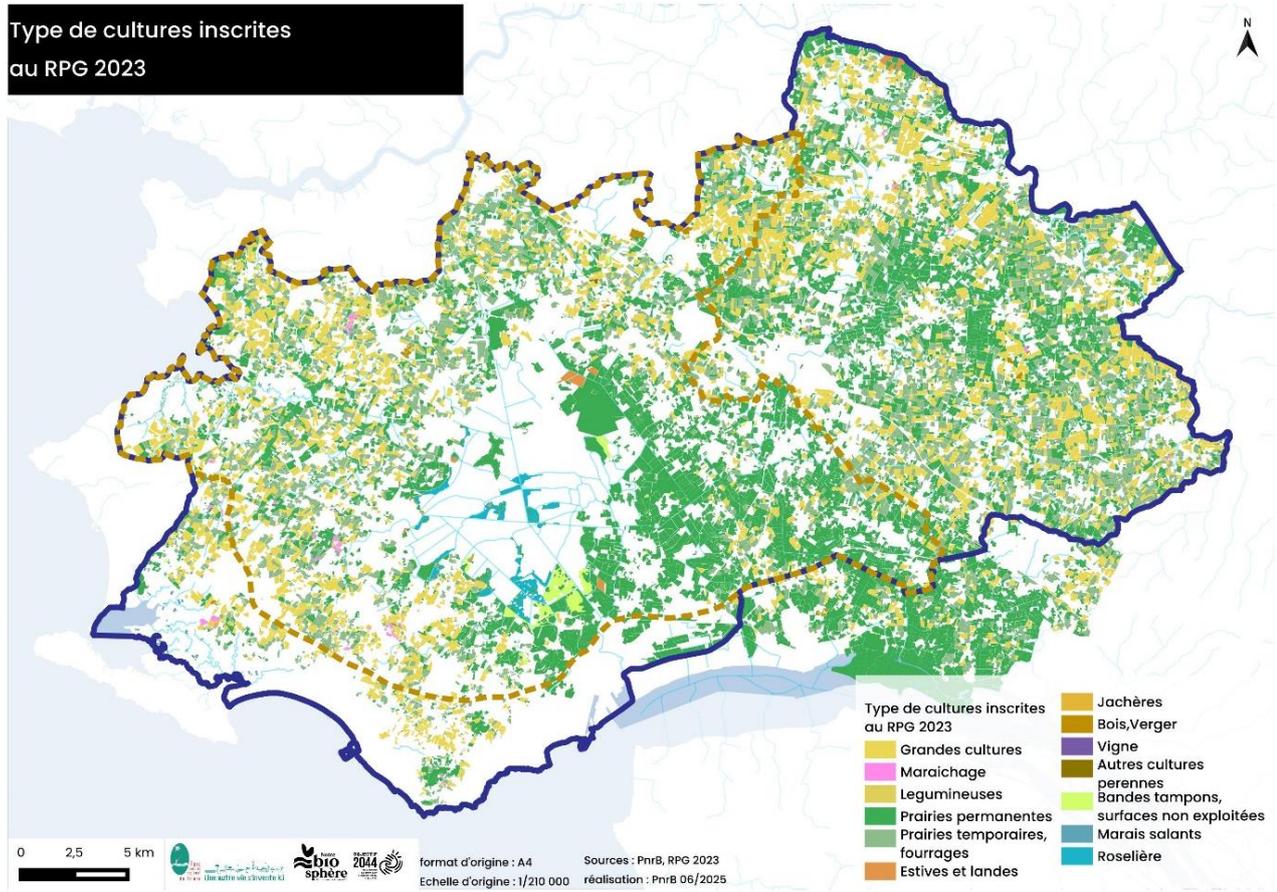
Une station d’Eddy-covariance vient d’être installée au sein du marais de Brière afin de mesurer les flux actuels de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub> entre l’atmosphère et le sol au sein des marais. Ces mesures permettront de déterminer les conditions actuelles de fonctionnement de la tourbière et d’éclairer les choix de gestion à l’échelle du bassin versant intégrant cet enjeu stock de carbone.



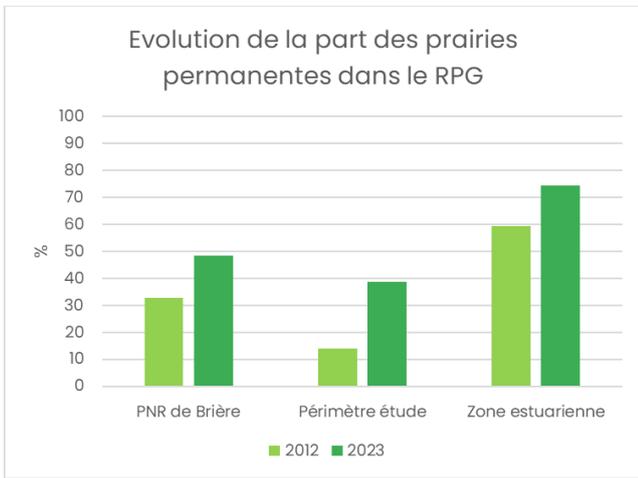
Station Eddy-covariance installée dans le marais de Brière

# Une agriculture s'appuyant fortement sur les prairies

Type de cultures inscrites au RPG 2023



En 2023, 26 050 hectares du Parc naturel régional de Brière sont inscrits au Registre Parcelaire Graphique, (surface sensiblement similaire aux « territoires agricoles » de la BD MOS 2020 de 25 660 hectares, soit environ 45% du PNR). Parmi les parcelles inscrites, **49% sont des prairies permanentes**, et à part égale de **23% de grandes cultures** (principalement maïs et blé d'hiver) et **23% de prairies temporaires et fourrages**. 2% sont inscrites en roselières exploitées et 2% en surfaces non exploitées (bandes tampons par exemple). Sur le **territoire à l'étude** pour l'extension du PNRB, 24 000 hectares sont inscrits au Registre Parcelaire Graphique en 2023 (surface inférieure aux « territoires agricoles » de la BD MOS 2020 de 29 650 hectares représentant 63% du territoire). Parmi ces parcelles, **39% sont des prairies permanentes**, et de la même manière que sur le PNRB à part égale de **30% de grandes cultures** (maïs/blé) et **30% de prairies temporaires et fourrages**. Enfin, sur l'extension potentielle, 5 500 hectares sont inscrits au RPG 2023 (sensiblement supérieure aux 4 700 hectares de « terres agricoles » de la BD MOS2020 représentant 42% du périmètre), à **75% couvertes de prairies permanentes**, 15% de prairies temporaires et fourrages et 10% de grandes cultures (maïs/blé).

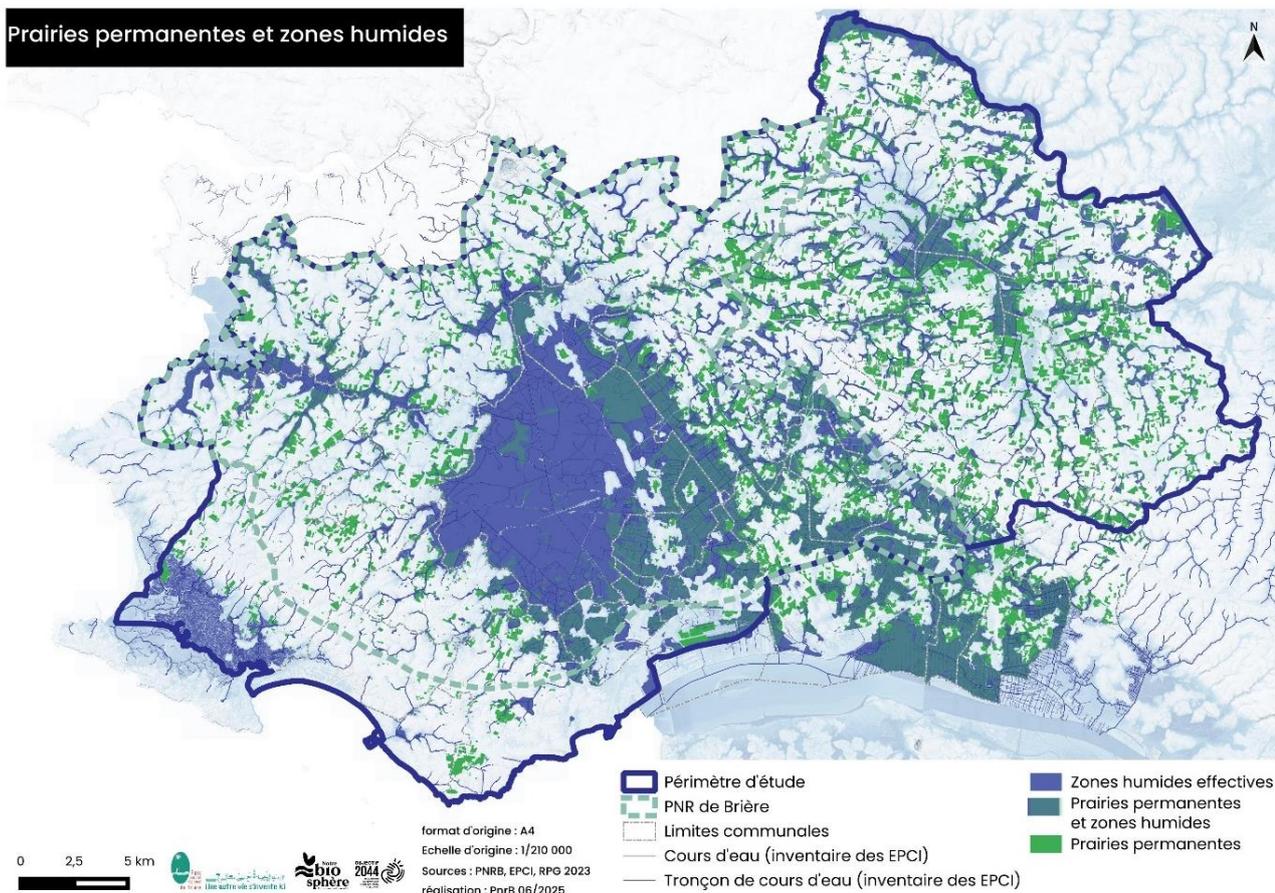


## Evolution entre 2012 et 2023

Bien que des variations interannuelles peuvent exister, principalement entre les grandes cultures et les prairies temporaires et fourrages dans un système de polycultures-élevage, sur le PNR de Brière comme sur son périmètre d'extension et la zone estuarienne, la part de prairies permanentes a nettement progressé, pour une surface inscrite au RPG sensiblement identique. On constate que les surfaces de grandes cultures sont globalement stables, on peut donc supposer que ce sont des prairies temporaires qui ont progressivement été maintenues plus de 5 ans.

Les prairies permanentes sont en partie en zones humides, mais également dans les secteurs en tête de bassin versant.

### Prairies permanentes et zones humides



A noter que les prairies permanentes sont dépendantes des niveaux d'eau dans les secteurs de marais, et que des phénomènes climatiques extrêmes (pluviométrie hivernale et printanière excédentaire ou sécheresse précoce) peuvent remettre en question ces prairies permanentes. Ainsi, selon les conditions, certaines prairies permanentes peuvent être reconverties pour des cultures de fourrage et de maïs destinées à l'alimentation du bétail en raison d'un manque de foin de prairies ou de période de pâturage limitée.

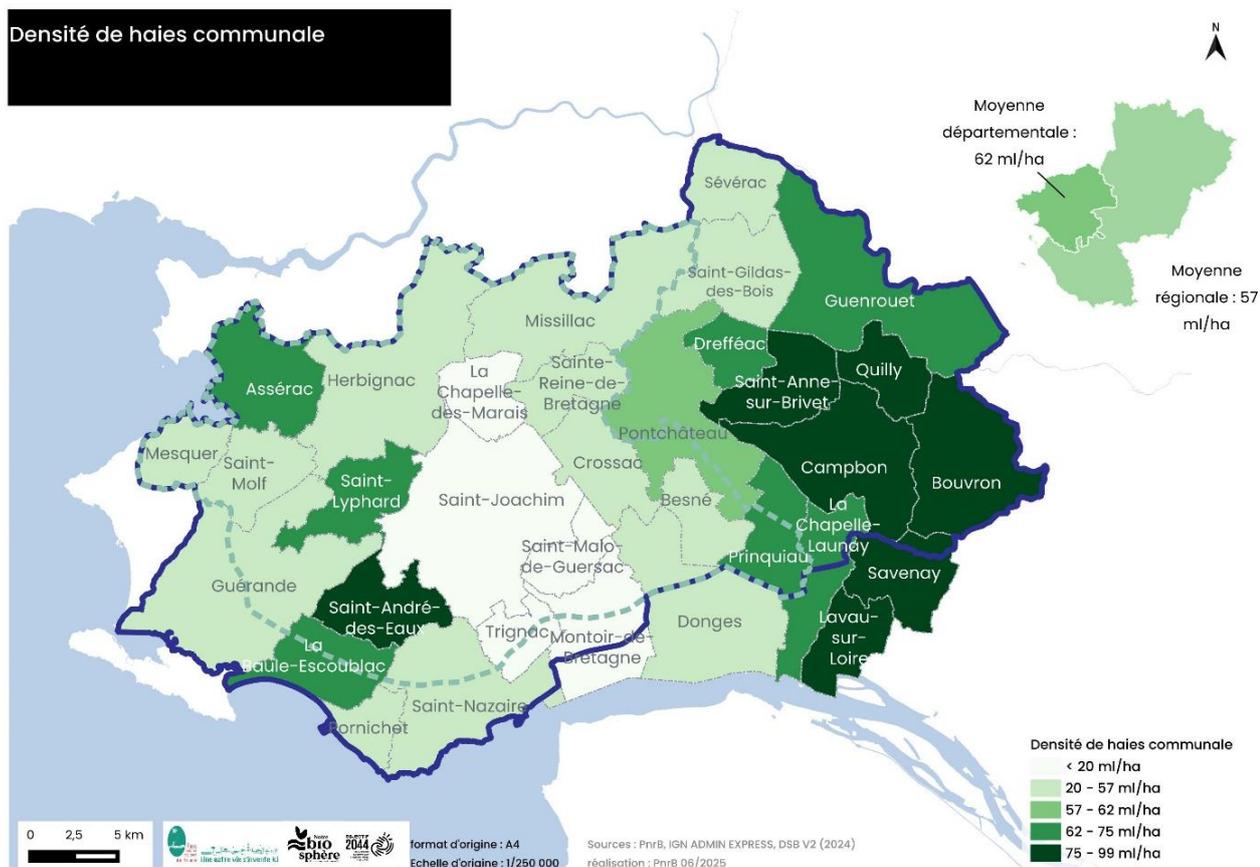
Les trajectoires agricoles du territoire sont fortement dépendantes de l'évolution climatique et de la gestion des zones humides, et pour un certain nombre d'exploitations dépendant fortement du marais, il sera probablement nécessaire de redéfinir de nouveau équilibre entre terres basses et terres hautes permettant de garantir la viabilité économique de ces exploitations et leur résilience par rapport à des années de plus en plus atypiques.

A l'inverse, le fonctionnement des zones humides est également fortement lié aux évolutions potentielles des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant et au maintien et au renforcement du système bocager du territoire avec des infrastructures agroécologiques favorables à l'infiltration de l'eau et à la limitation des ruissellements.



# Le système bocager sur le territoire

## Densité de haies communale

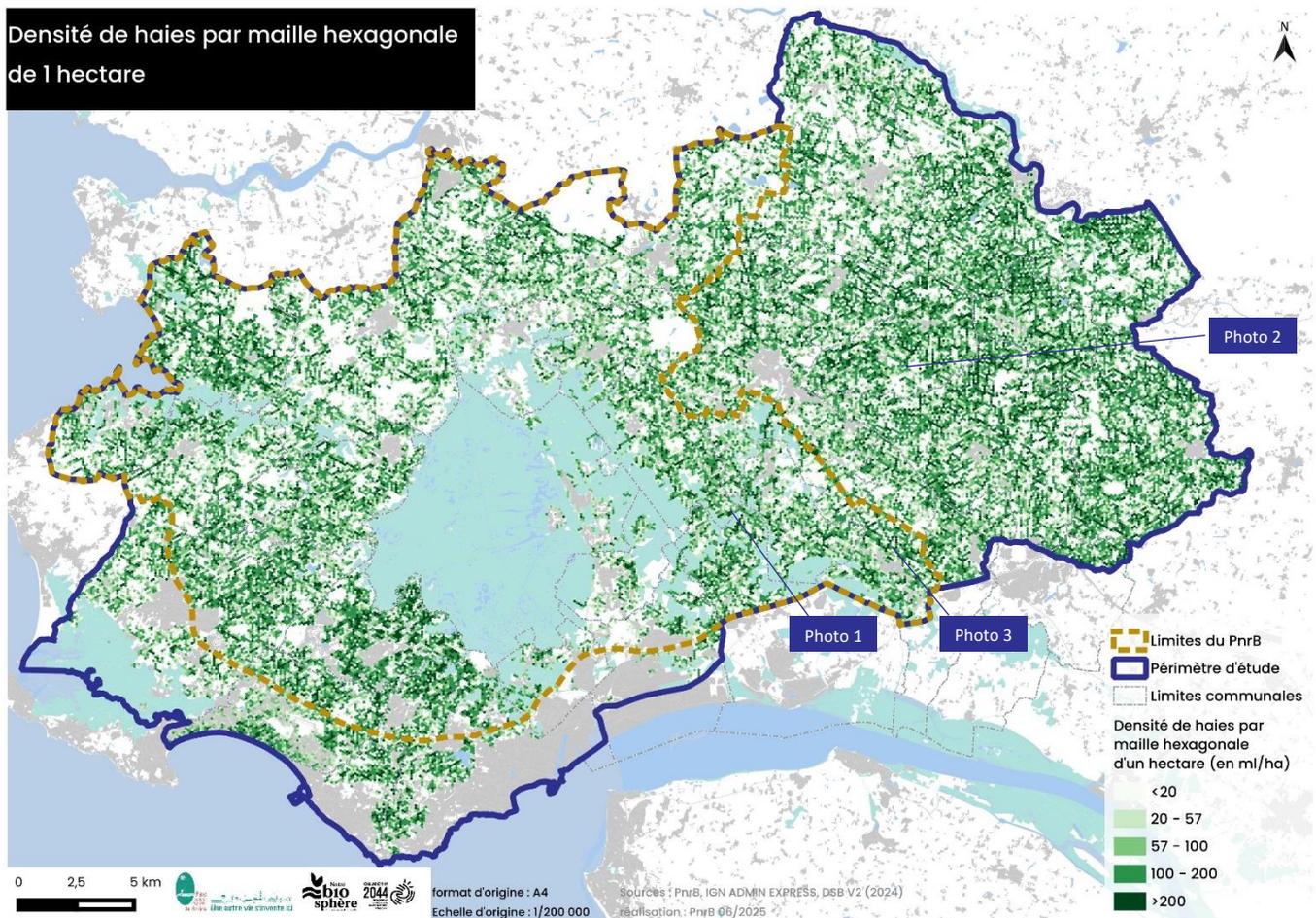


Le constat global en France est une nette disparition de près de 70% du linéaire de haies depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Après deux remembrements successifs, les paysages bocagers ont profondément muté pour des parcelles de plus grandes superficies et un arasement de nombreuses haies et talus.

D'après la donnée de l'IGN Dispositif de Suivi du Bocage (V2, mars 2024), la région Pays de la Loire compte 184 070 km de haies, soit une densité de 57 mètres linéaires de haies par hectare (ml/ha) et le département de la Loire-Atlantique 43 504 km, soit 62 ml/ha.

De nos jours, les densités de haies les plus élevées sont situées dans la plaine de Campbon, à Savenay, Lavau-sur-Loire et Saint-André-des-Eaux. Certaines communes comme Assérac présentent à la fois des densités de haies élevées et des taux de boisement élevés.

## Densité de haies par maille hexagonale de 1 hectare



Bien que les marais de Brière soient historiquement des milieux ouverts, toutes les périphéries étaient composées de petites parcelles agricoles cultivées ou prairiales, bordées de haies. Des vergers étaient également présents dans le paysage de bocage. Dans la plaine de Campbon, les densités étaient localement très élevées, avec des secteurs de plus de 500 mètres linéaires de haies par hectare.



Bocage autour des marais du Canal de la Brousse entre Crossac et Donges



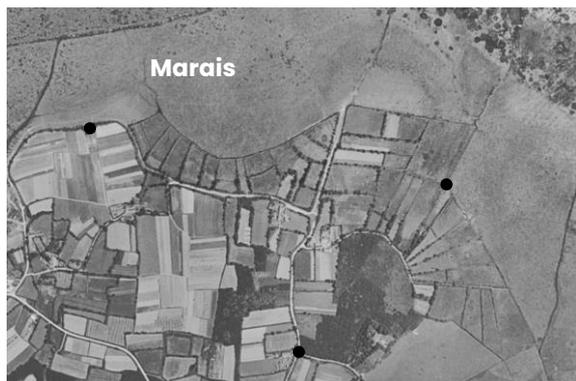
Vallon bocager du Guignaud, Sainte-Anne-sur-Brivet, Campbon



Champ Poulain, Prinquiau

Quelques placettes témoignent de ce paysage, localement avec de très fortes densités de haies :

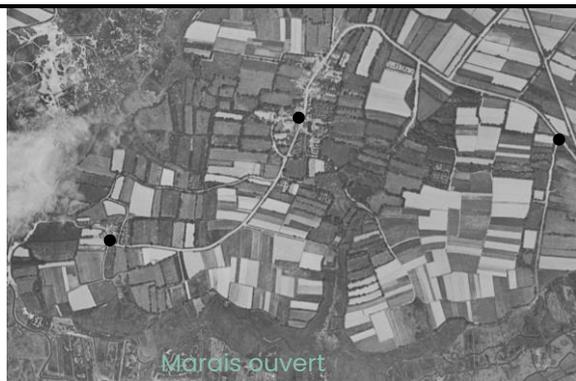
1949



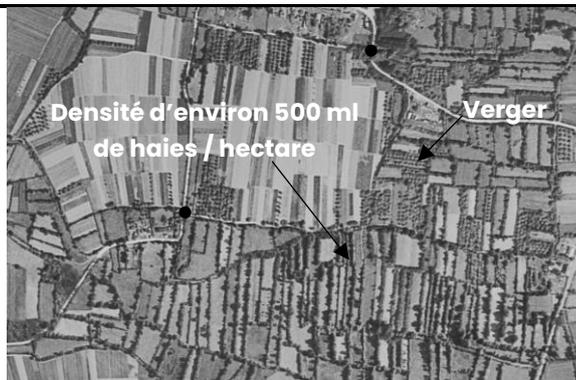
Aujourd'hui



Château de la Garenne, Saint-André-des-Eaux, PNRB



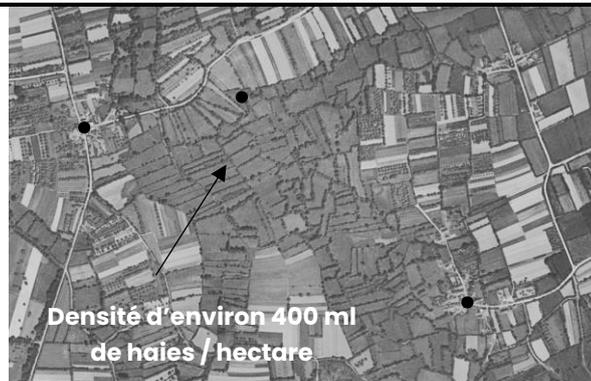
Le Grand Armes, Herbignac, PNRB



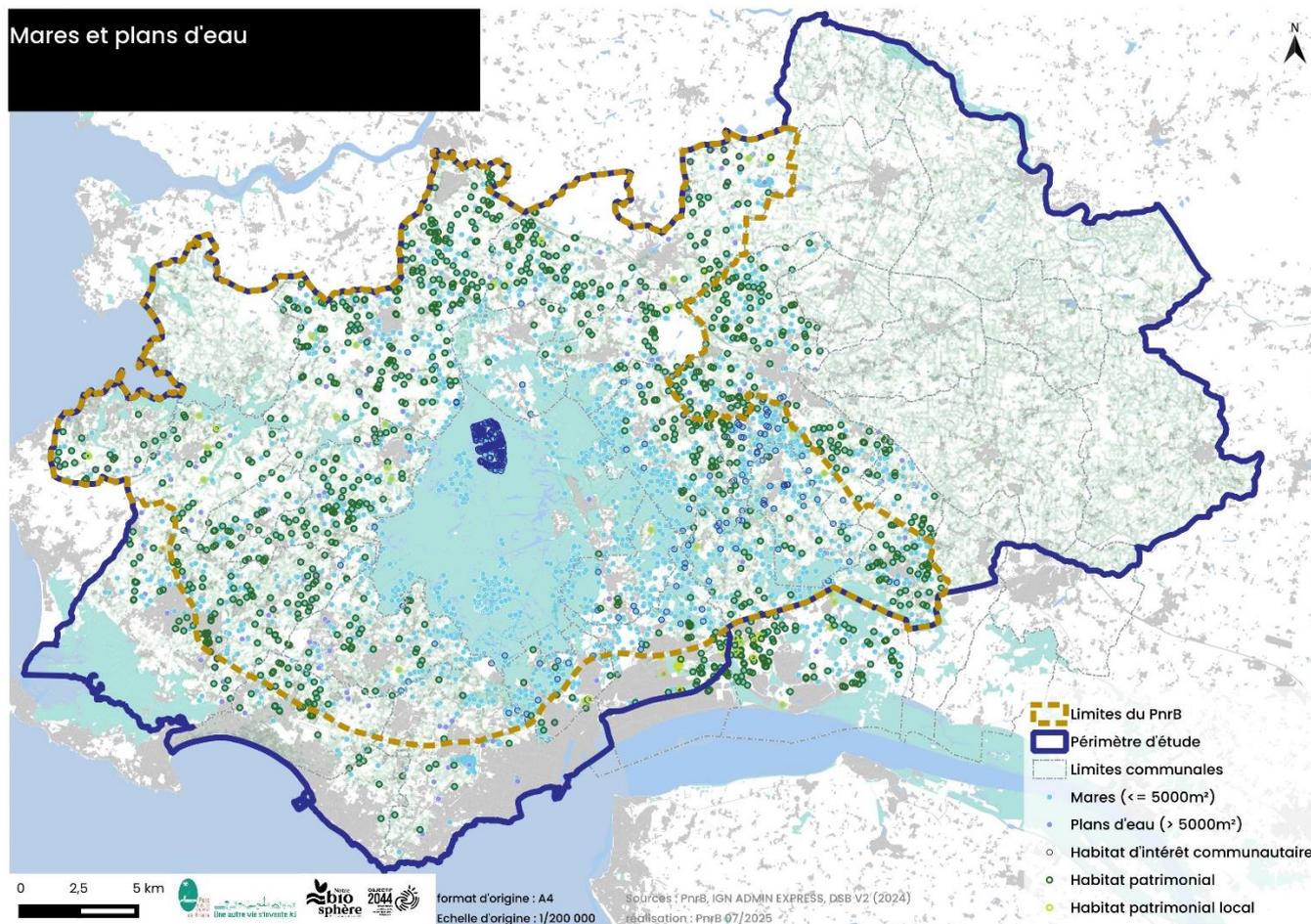
La Gravelle et les Mortiers, Saint-Gildas-des-Bois, périmètre d'extension



La Bretenierge, ruisseau du Bignon, Quilly, périmètre d'extension



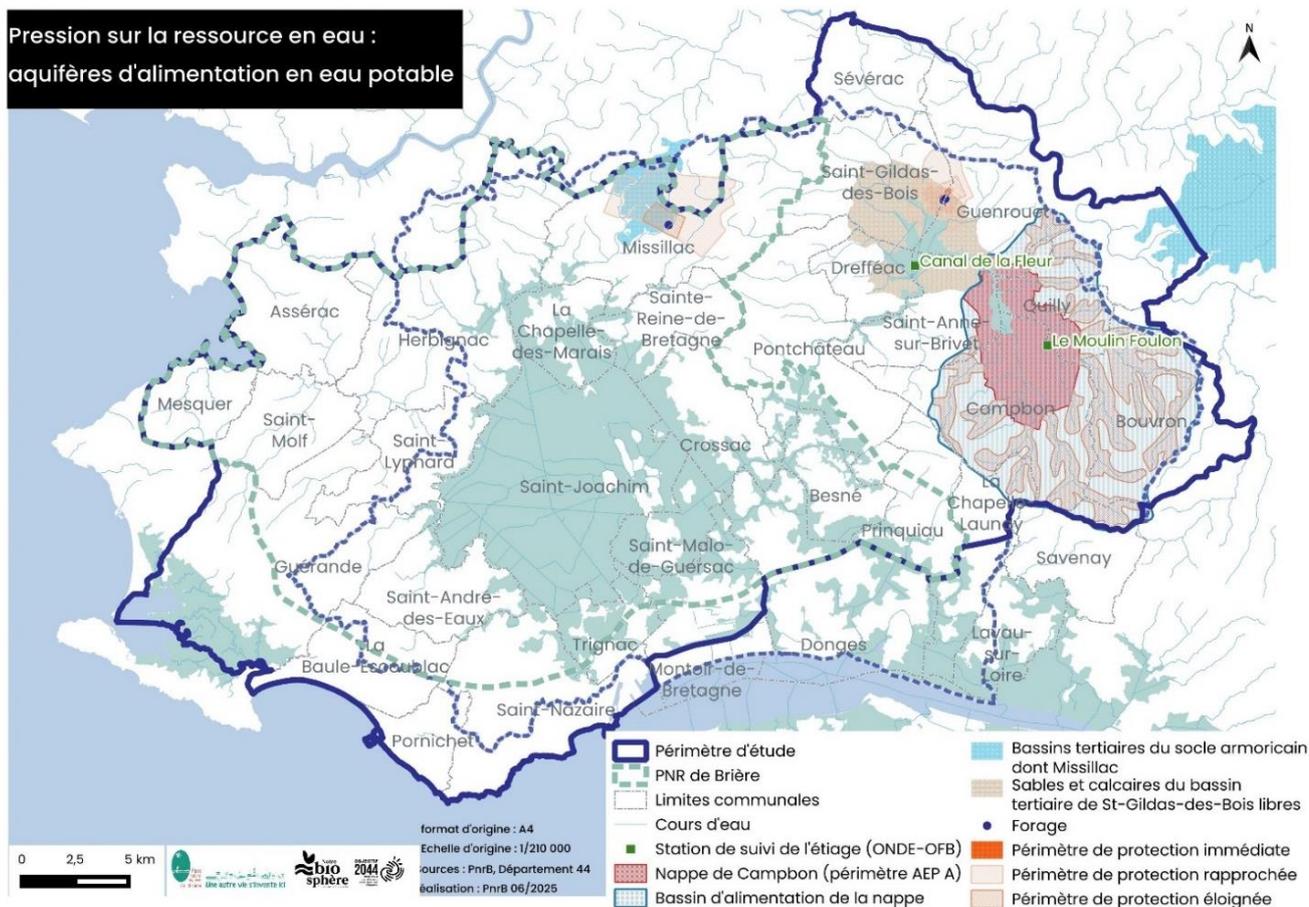
Le Grand Betz entre Quilly et Campbon, périmètre d'extension



Les Atlas de la biodiversité communale et les cartographies des habitats Natura 2000 ont cartographiés 3860 mares et plans d'eau (C1 - Eaux dormantes de surface). Parmi ceux-ci, sont dénombrés **3 700 mares** (surfaces inférieures à 5000 m<sup>2</sup>) dont **400 d'intérêt communautaire** (3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*), 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-nanojuncetea* ou 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*) **et 1080 patrimoniales** (hors HIC).

# L'alimentation en eau potable sur haut-Brivet

Pression sur la ressource en eau :  
aquifères d'alimentation en eau potable



Sur le territoire, contrairement à l'amont de Nantes où l'eau de la Loire est traitée, l'eau potable est en partie prélevée dans les nappes phréatiques.

Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo s'alimente majoritairement en eau potable depuis l'usine d'eau potable du Drézet, située sur la commune de Férel, dont la ressource en eau brute provient de la Vilaine.

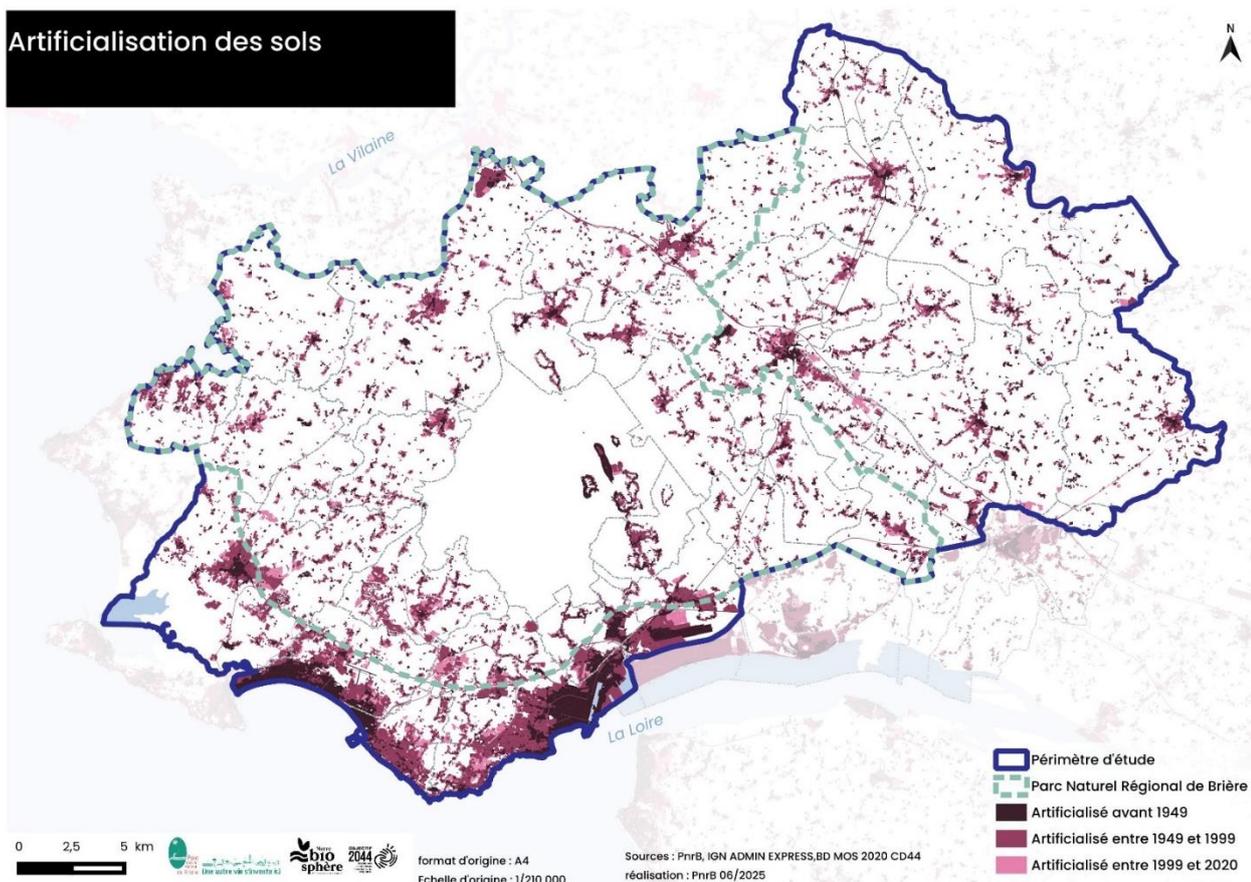
Dans le bassin versant du Brivet, il existe trois nappes perchées (aquifères), celle de Campbon utilisée pour l'alimentation en eau potable de Saint-Nazaire Agglomération et en partie de CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo, celle de Drefféac/Saint-Gildas-des-Bois (Atlantic Eau) et celle de Missillac. *Le forage de cette dernière est fermé en 2023 pour cause de non-conformité pour l'alimentation en eau potable.*

Les bassins versants des deux nappes, situés en amont des marais du Haut-Brivet et de Brière, couvrent environ 21 500 hectares soit plus du quart du bassin versant du Brivet.

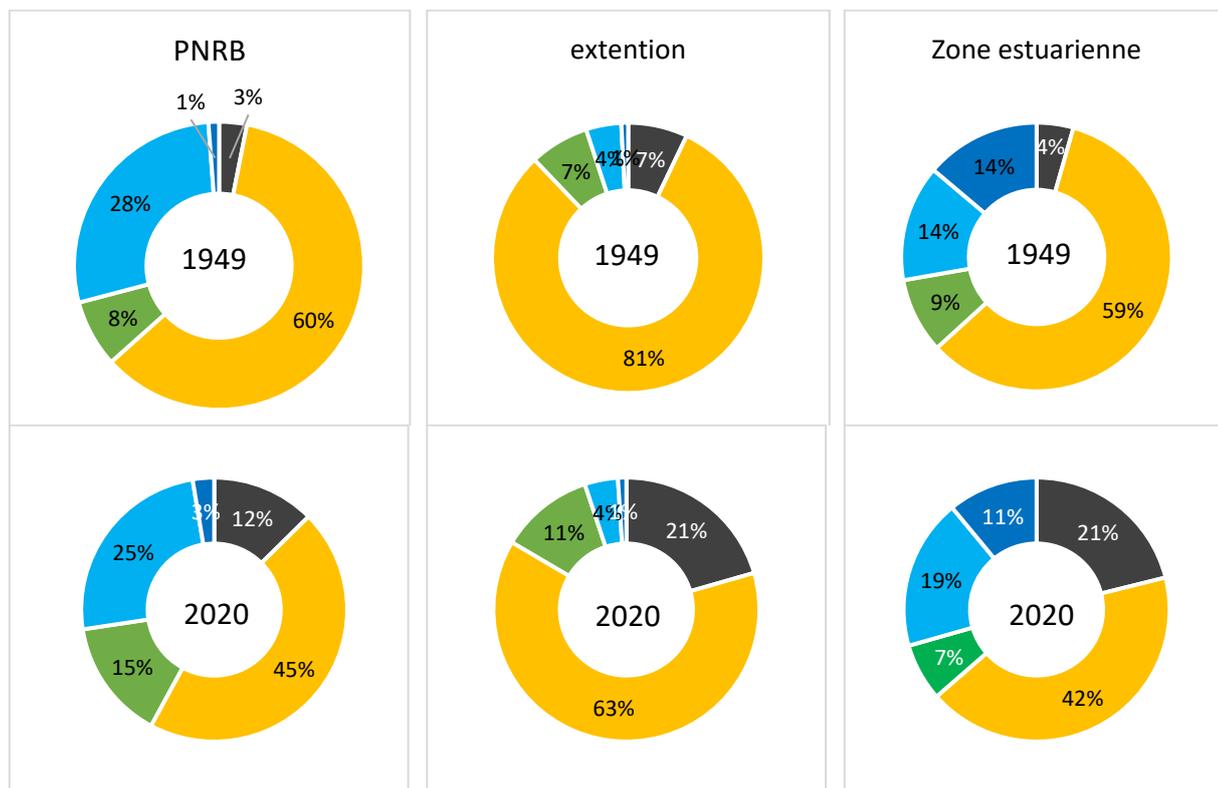
Sur la nappe de Campbon, des prélèvements sont effectués dans la partie captive inférieure de la nappe. Ce réservoir naturel est estimé à 100 Mm<sup>3</sup>. Les prélèvements annuels représentent de l'ordre de 8 à 9 Mm<sup>3</sup>/an pour l'AEP (9Mm<sup>3</sup> autorisé /an), dont environ 4 Mm<sup>3</sup>/an sont utilisés par la raffinerie de Donges. Environ 0,5 Mm<sup>3</sup> est prélevé par les industriels (Laiterie Eurial et Cristal Roc, prélèvements privés pour la production d'eau de source réalisés près du ruisseau Le Bignon), et 0,25 Mm<sup>3</sup> sur le bassin d'alimentation pour l'irrigation (SAGE Loire Estuaire, 2018).

# Une forte dynamique d'urbanisation

## Artificialisation des sols



Le Département de la Loire-Atlantique dispose d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) historique (1949) et moderne (6 millésimes : 1999, 2004, 2009, 2012, 2016 et 2020). Cette donnée permet une analyse fine de l'artificialisation des sols, en comparant les zones urbanisées avant 1949 jusqu'en 2020.

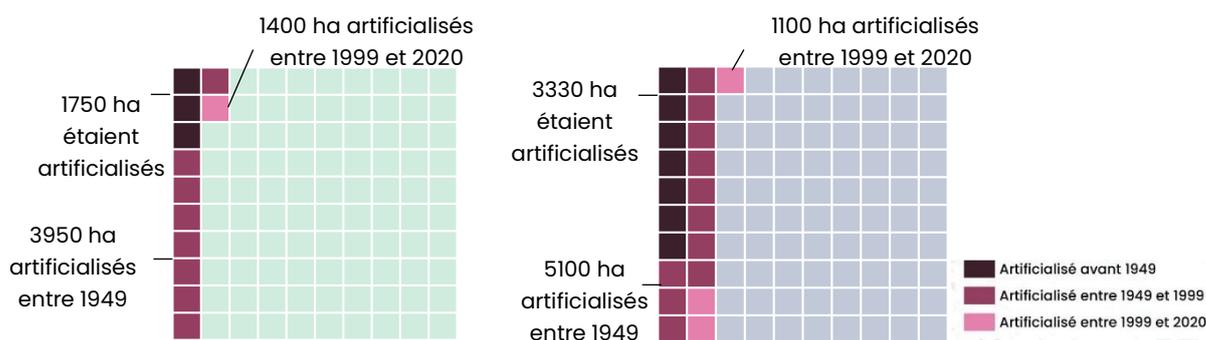


Territoires artificialisés
  Territoires agricoles
  Bois et Forêts
  Milieux humides
  Surface en eau

D'après la donnée, le PNR de Brière est occupé en 1949 à 60% par des terres agricoles et à 28% par des milieux humides, et possède seulement 3% de territoires artificialisés. Le territoire d'extension était quant à lui dominé à 81% par des terres agricoles et à 7% par des territoires artificialisés. La part de zones humides est seulement de 4% car le marais du Haut-Brivet n'est pas inscrit en milieux humides dans le MOS.

En 2020, la part des milieux artificialisés est passée de 3% à 12%. Les milieux boisés ont également progressé de 8 à 15% et les surfaces en eau de 1 à 3%. Les milieux agricoles sont ceux qui ont le plus régressé passant de 60% à 45% et les milieux humides de 28 à 25%. Le territoire étant en hiver couvert d'eau puis peu à peu exondé, la méthode de définition des classes humides ou en eau ou encore la date de prise de vue peuvent expliquer des vases communicants entre marais et surface en eau.

Sur le territoire en extension, la part de milieux artificialisés est passée de 7% à 21%. Les milieux aquatiques et humides n'ont pas évolué alors que les boisements ont également progressé de 7% à 11%, au détriment des surfaces agricoles qui ont perdu 18% d'occupation.



On constate, sur la carte ci-après, qu'avant 1949, l'urbanisation était marquée par la ville de Saint-Nazaire, son port et son aéroport, par le littoral de la Baule, et par des villes de rang secondaire : la ville fortifiée de Guérande, Pont-Château et Savenay. Les îles de Brière prenaient déjà leur forme. Le reste du territoire était occupé par de petits bourgs et de nombreux hameaux.

Entre 1949 et 1999, de grands axes de communication ont été créés. L'urbanisation s'est développée le long des axes, de manière linéaire et peu compacte. En moyenne, **75 hectares ont été urbanisés par an sur le PNRB** et **89 hectares urbanisés / an sur l'extension** sur cette période. Les deux périmètres ont connu un pic d'artificialisation entre 2004 et 2009, puis la moyenne par an se rejoint entre 2016 et 2020 pour atteindre 30 ha/an.

Entre 1999 et 2009, l'urbanisation s'est resserrée autour des bourgs, néanmoins de nombreuses zones d'activités et commerciales se sont développées :

- +175 ha sur le PNRB entre 1999 et 2009 et + 150 ha entre 2009 et 2020
- +238 ha sur l'extension entre 1999 et 2009 et + 133 ha entre 2009 et 2020
- +83 ha sur la zone estuarienne entre 1999 et 2009 et + 35 ha entre 2009 et 2020

Ces évolutions majeures ont participé à l'évolution du fonctionnement hydraulique à l'échelle des bassins versants et il est crucial dans les années à venir d'accompagner le développement de la nature en ville et en village pour répondre aux enjeux du changement climatique, gérer les ruissellements, améliorer la qualité des sols et optimiser le stockage de l'eau.

### 3.

Une échelle permettant une plus grande ouverture à la diversité territoriale et à l'appropriation du parc par tous

#### Une diversité de paysages

##### L'armature paysagère

Une armature paysagère composée d'un rythme « coteau-plateau / bocage / marais en cuvette » qui structure le territoire



Entre la Vilaine au nord et la Loire au sud, le territoire se constitue de quatre grands 'mouvements' orientés nord-ouest sud/est :

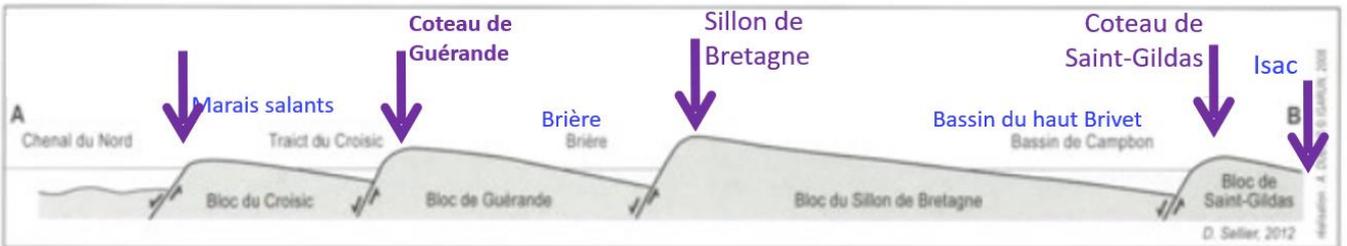
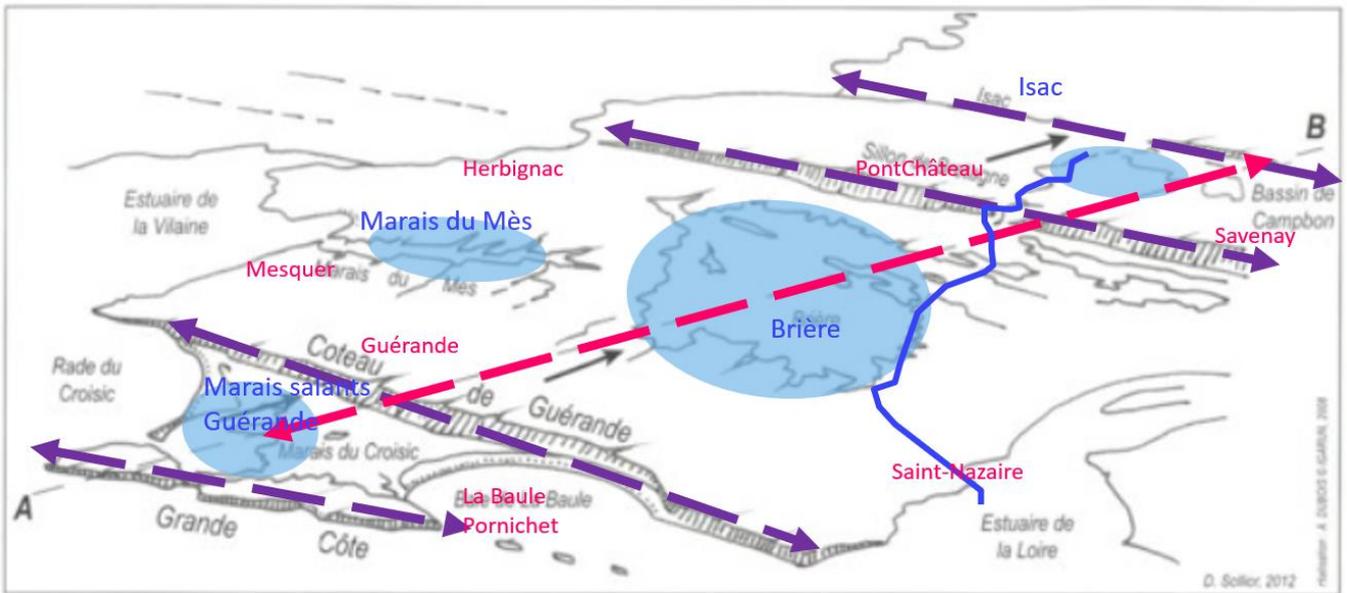
- Le 'coteau de Saint-Gildas' et le val de la rivière Isac qui accueille également le canal de Nantes à Brest
- Le sillon de Bretagne au travers duquel passe le Brivet
- Le coteau de Guérande
- Le relief de la Grande Côte du Pouliguen au Croisic (hors périmètre d'étude)

Les 'espaces' entre ces reliefs forment des 'cuvettes' accueillant des marais ayant chacun leurs particularités :

- 2 marais doux reliés par le Brivet (marais du Haut-Brivet et Grand marais de Brière)
- 2 marais salés de part et d'autre du coteau de Guérande (bassin du Mès\* et marais salants de Guérande)

Ces territoires de marais sont bordés de bocages à la maille plus ou moins dense implantés sur des coteaux et plateaux vallonnés.

\* Le bassin du Mès comporte aussi une zone de marais d'eau douce



Source (base de l'illustration) :  
 Cahiers Nantais, revue annuelle de l'institut de géographie et d'aménagement de Nantes  
 université (IGARUN) / Illustration A. Dubois-IGARUN, 2008

L'alternance des reliefs nord-ouest sud/est, des coteaux et plateaux plus ou moins inclinés et des cuvettes accueillant les marais créent la cohérence de l'ensemble du périmètre.

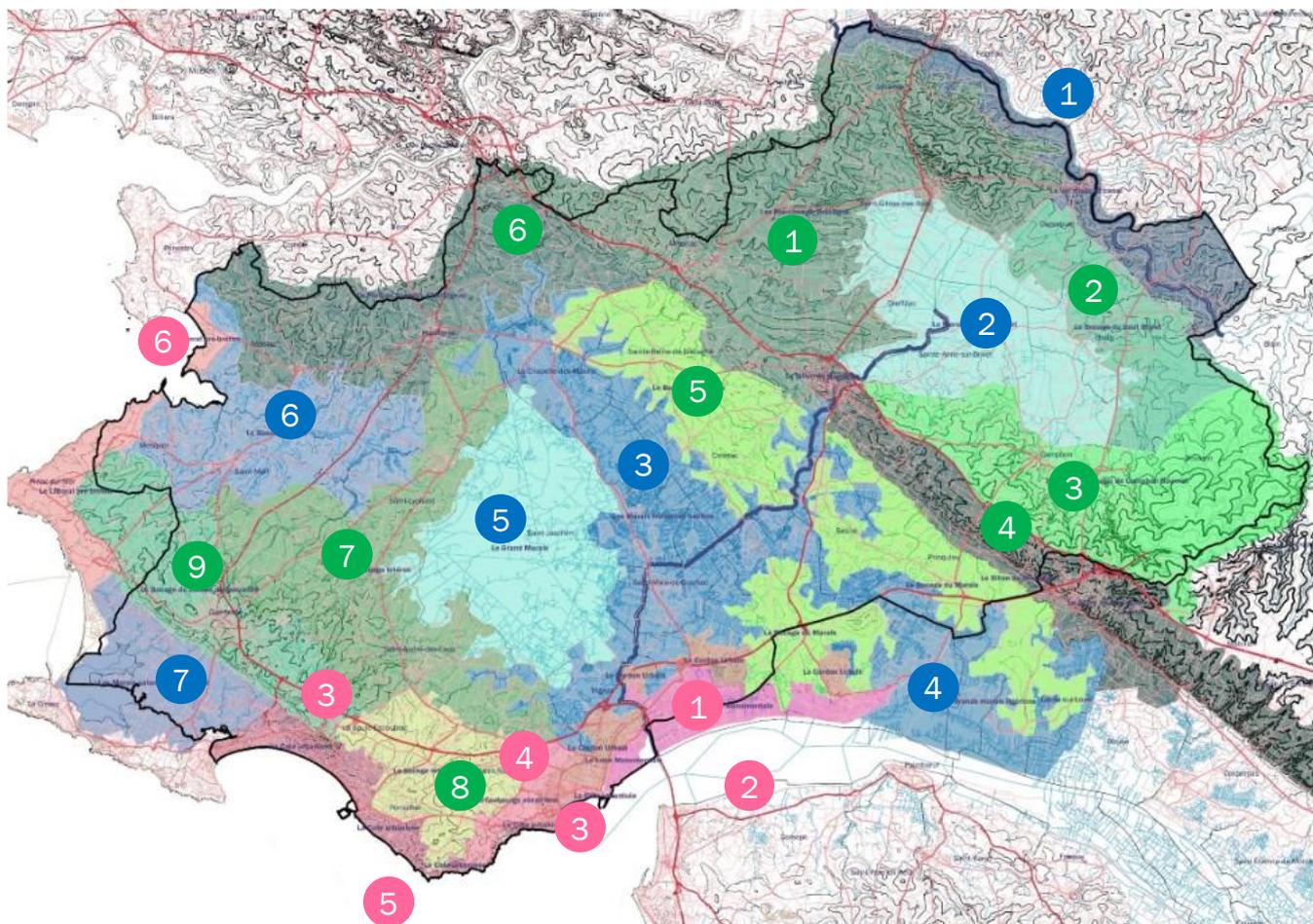


Marais salants \_Mesquer

## Trois grands types d'unités et les paysages

Cette « alternance » d'ensemble accueille trois grands types d'unités et les paysages qui leur sont associés :

- Les unités à dominante d'eau (7 unités)
- Les unités à dominante de bocage (9 unités)
- Les unités à dominante urbaine (6 unités)



EAU (7 unités)	BOCAGE (9 unités)	URBAIN / URBANISÉ (6 unités)
<p>01 - Le Val d'Isac et canal                      02 - Le marais du haut Brivet                      03 - Les marais insulaires habités                      04 - Les grands marais ligériens                      05 - Le grand marais de Brière                      06 - Le bassin du Mès                      07 - Les marais salants de Guérande</p>	<p>01 - Les étangs et bois des marches de Bretagne                      02 - Le bocage du haut Brivet                      03 - Les coteaux bocagers de Campbon Bouvron                      04 - Le Sillon de Bretagne                      05 - Le bocage du marais                      06 - Le plateau bocager d'Herbignac                      07 - Le bocage briéron                      08 - Le bocage rétro-littoral                      09 - Le bocage du Coteau de Guérande</p>	<p>01 - La Loire monumentale                      02 - Le cordon urbain                      03 - La ville rétro littorale                      04 - Les faubourgs nazairiens                      05 - La côte urbanisée                      06 - Le littoral pré-breton</p>

La description détaillée de l'ensemble des unités paysagères est disponible en annexe.



Guenrouet

### **Paysages de bocage :**

Bocage de plateaux/coteaux plus ou moins inclinés accueillant une densité de haies qui varie selon les unités, des boisements plus ou moins nombreux, de légers vallonnements et la ripisylve associée, des mares et étangs ainsi que des bourgs, hameaux et agglomérations, qui subissent pour certains une pression/diffusion urbaine importante.

Des vues proches ou lointaines s'offrent sur les 'points hauts' de ces territoires.



Saint-Malo-de-Guersac

### **Paysage de marais /eau :**

Des paysages de marais en cuvette très horizontaux, aux configurations variées :

- marais salants aux mosaïques d'œillets et bassins
- marais maillés de fossés et canaux, ponctués de haies et de petits boisements accueillant des prairies, cultures, de l'élevage
- marais indivis, emblématique du territoire, vaste espace d'eau et de canaux façonnés par les hommes et marais habités des îles de Brière

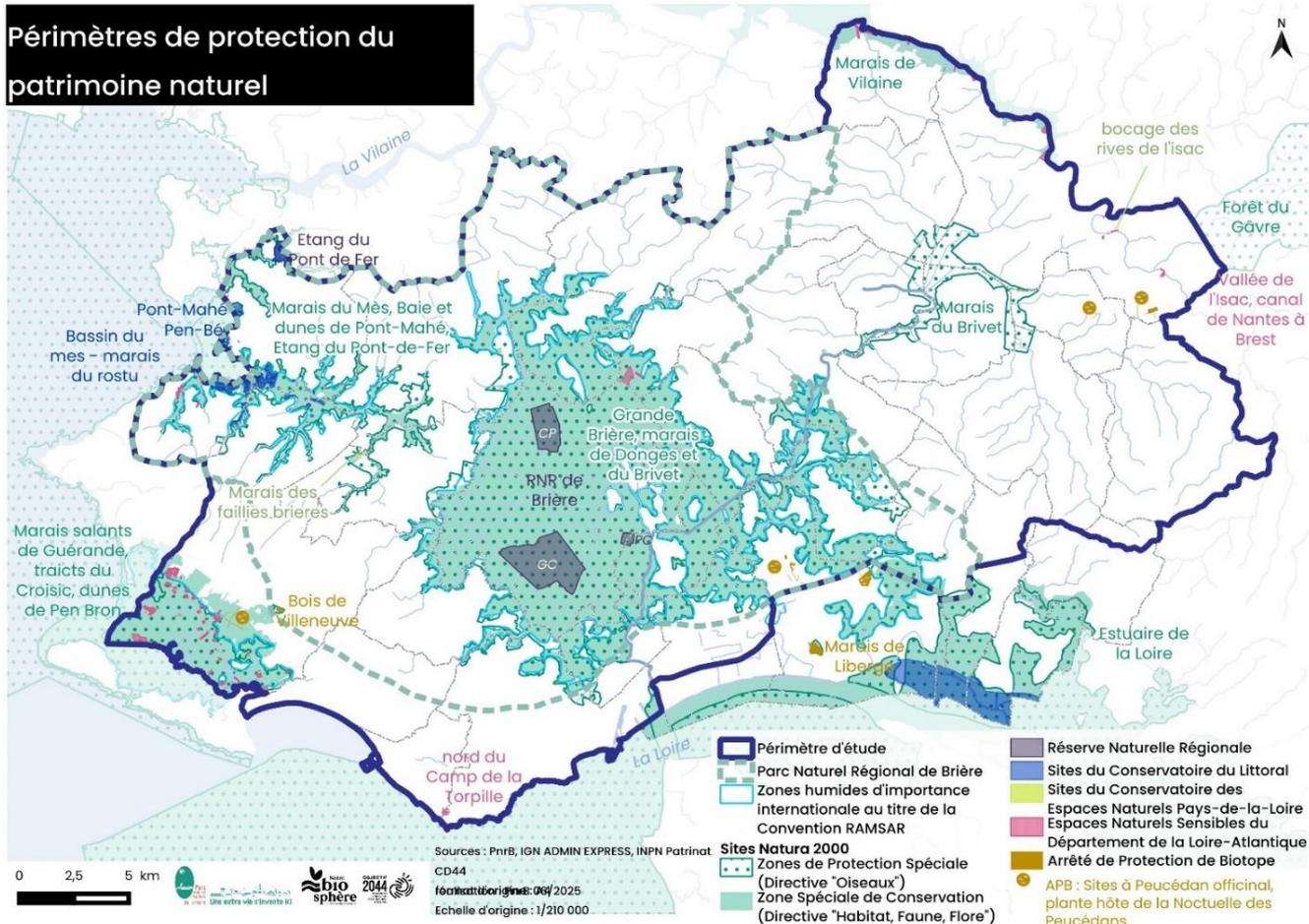


Montoir-de-Bretagne

### **Paysages urbanisés :**

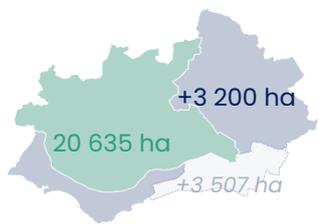
Des paysages plus densément urbanisés en lien avec des activités portuaires et industrielles ou liées à l'activité balnéaire qui composent une presque continuité de côte urbanisée de Donges à Mesquer et juxtaposant des paysages industrialo-portuaires, de villes comme Saint-Nazaire et de communes balnéaires (Pornichet, La Baule, Mesquer), aux littoraux variés

# Des enjeux de protection du patrimoine naturel dépassent les marais



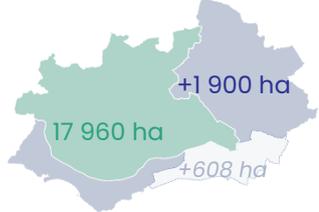
Le territoire est couvert par différents zonages de protection du patrimoine naturel. Ces zonages couvrent une diversité de milieux néanmoins ils englobent une grande part de milieux aquatiques et humides.

Nom	Description
<b>Sites Natura 2000</b>	
<b>4 Zones de Protection Spéciale (Directive « Oiseaux ») :</b>	
Grande Brière, marais de Donges et du Brivet	18 378 ha actuellement dans le PNRB, + 1380 ha en zone estuarienne soit l'intégralité du site
Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer	2 040 ha dans le PNRB actuel
Estuaire de la Loire	203 ha dans le PNRB actuel, + 63 ha en extension et + 3477 ha zone estuarienne sur les 20 200 ha du site (site en cours de révision)
Marais salants de Guérande, traicts du Croisic, dunes de Pen Bron	13 ha actuellement dans le PNRB, + 1748 ha en zone estuarienne sur les 3623 ha du site
<b>6 Zones Spéciales de Conservation (Directive « Habitat, Faune, Flore ») :</b>	
Grande Brière et marais de Donges	16 830 ha actuellement dans le PNRB, + 58 ha en zone estuarienne soit l'intégralité du site
Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer	1 510 ha dans le PNRB actuel



Marais salants de Guérande, traicts du Croisic, dunes de Pen Bron	+ 2433 ha en extension sur les 4369 ha du site	 <p>+3 092 ha 18 530 ha +4 302 ha</p> <p>+30 ha de la ZPS « Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf » (partie maritime)</p>
Estuaire de la Loire	191 ha dans le PNRB actuel, + 64 ha en extension et + 4 272 ha en zone estuarienne sur les 21 726 ha du site (site en cours de révision)	
Estuaire de la Loire nord (partie marine)	+10 ha en extension et + 30 ha en zone estuarienne	
Marais de Vilaine	+ 526 ha en extension	

## 2 Zones humides d'importance internationale au titre de la Convention RAMSAR

Grande Brière, Marais du Bassin du Brivet	16 710 ha actuellement dans le PNRB, + 38 ha en extension et + 608 ha en zone estuarienne	 <p>+1 900 ha 17 960 ha +608 ha</p>
Marais salants de Guérande et du Mès	1 250 ha dans le PNRB actuel, + 1862 ha en extension	

## 2 Réserves Naturelles Régionales

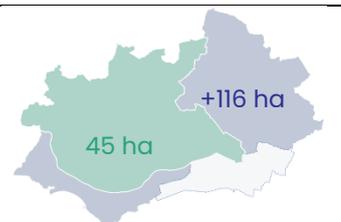
RNR des Marais de Brière	860 ha intégralement dans le PNRB	 <p>910 ha</p>
RNR de l'Etang du Pont de Fer	50 ha dans le PNRB actuel sur les 62 ha du site.	

## 6 sites du Conservatoire du Littoral

	223 ha dans le PNRB actuel	 <p>223 ha +745 ha</p>
	+ 1 site Estuaire de la Loire	

## Espaces Naturels Sensibles du Département de la Loire-Atlantique

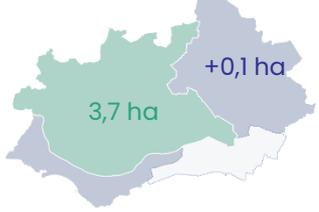
Plusieurs sites à Mesquer, Assérac, Guérande et Sainte-Reine-de-Bretagne inclus dans le PNRB.  
+ sites à Guérande, Guenrouet, Pornichet et Sévérac en extension.



## 2 Arrêtés de protection de biotope

Bois De Villeneuve	5,6 ha dans le PNRB actuel	 <p>+20 ha 15 ha +54 ha</p>
Sites abritant le Peucédan officinal, plante hôte de la Noctuelle des Peucédan	9,5 ha dans le PNRB actuel, + 19,6 ha en extension et + 29 ha en zone estuarienne + 1 site Marais de Liberge en zone estuarienne (25 ha)	

## 3 sites du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire

Marais des Faillies Brières	2,9 ha dans le PNRB actuel	 <p>+0,1 ha 3,7 ha</p>
Station à ail des landes de Kerlouis	0,8 ha dans le PNRB actuel	
Bocage des rives de l'Isac	+0,1 ha en extension	



Marais salants de Guérande, photo @office de tourisme La Baule-Guérande

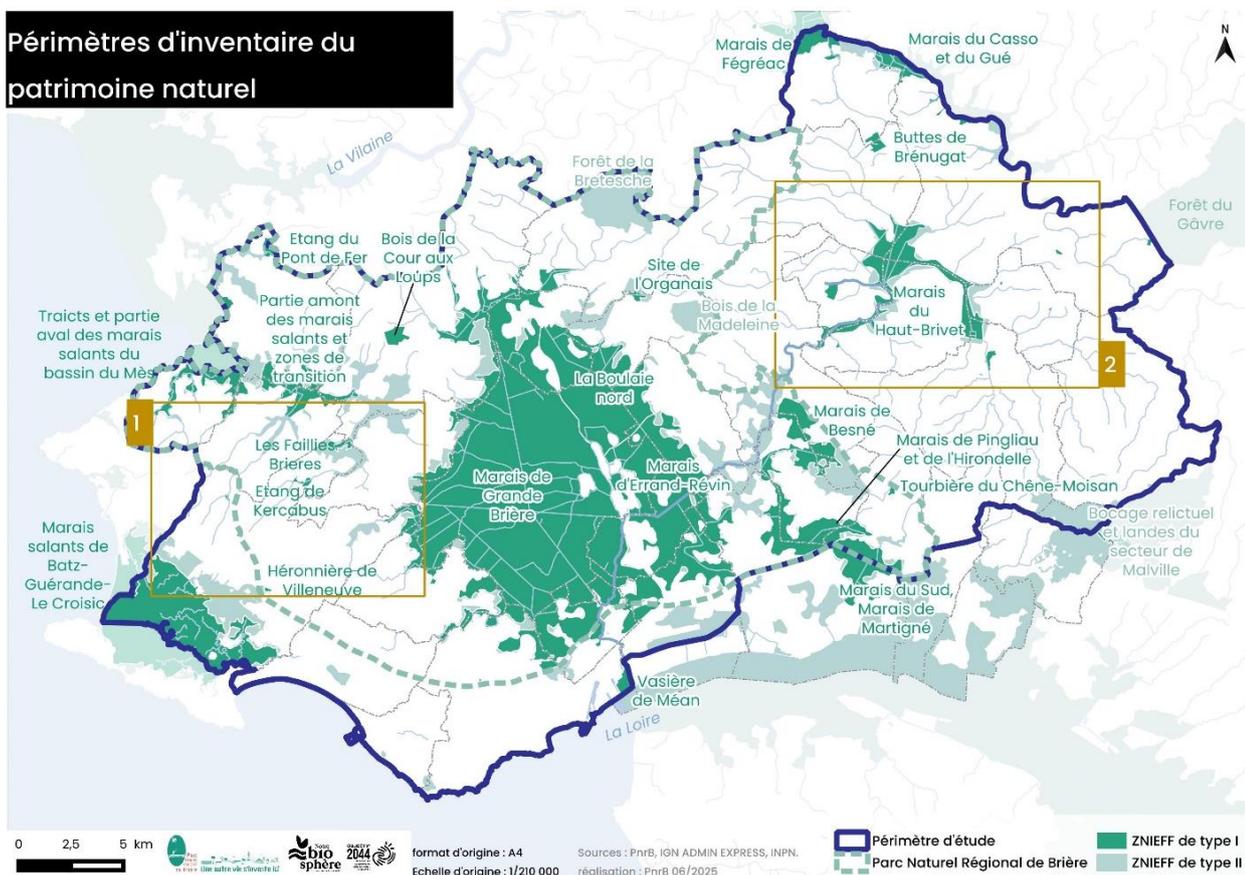


RNR Etang du Pont de Fer, photo @Conservatoire du littoral



Marais estuarien de Lavau-sur-Loire, photo @PNRB

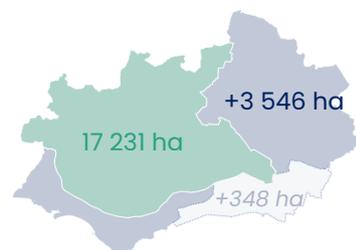
## Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel



Les ZNIEFF de type I sont des zones écologiques de nature remarquable. Les ZNIEFF de type II représentent des zones fonctionnelles de nature remarquable, elles sont de surface plus étendue que les ZNIEFF de type I. Les ZNIEFF soulignent également **l'intérêt du périmètre d'étude pour les milieux aquatiques et humides**, néanmoins **elles révèlent également une plus grande diversité de milieux d'intérêt** : lande, mares, carrière à chiroptères, anciennes gravières...

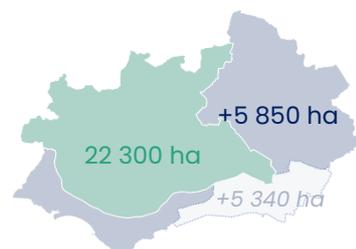
20 ZNIEFF de type 1 dans le PNRB actuel

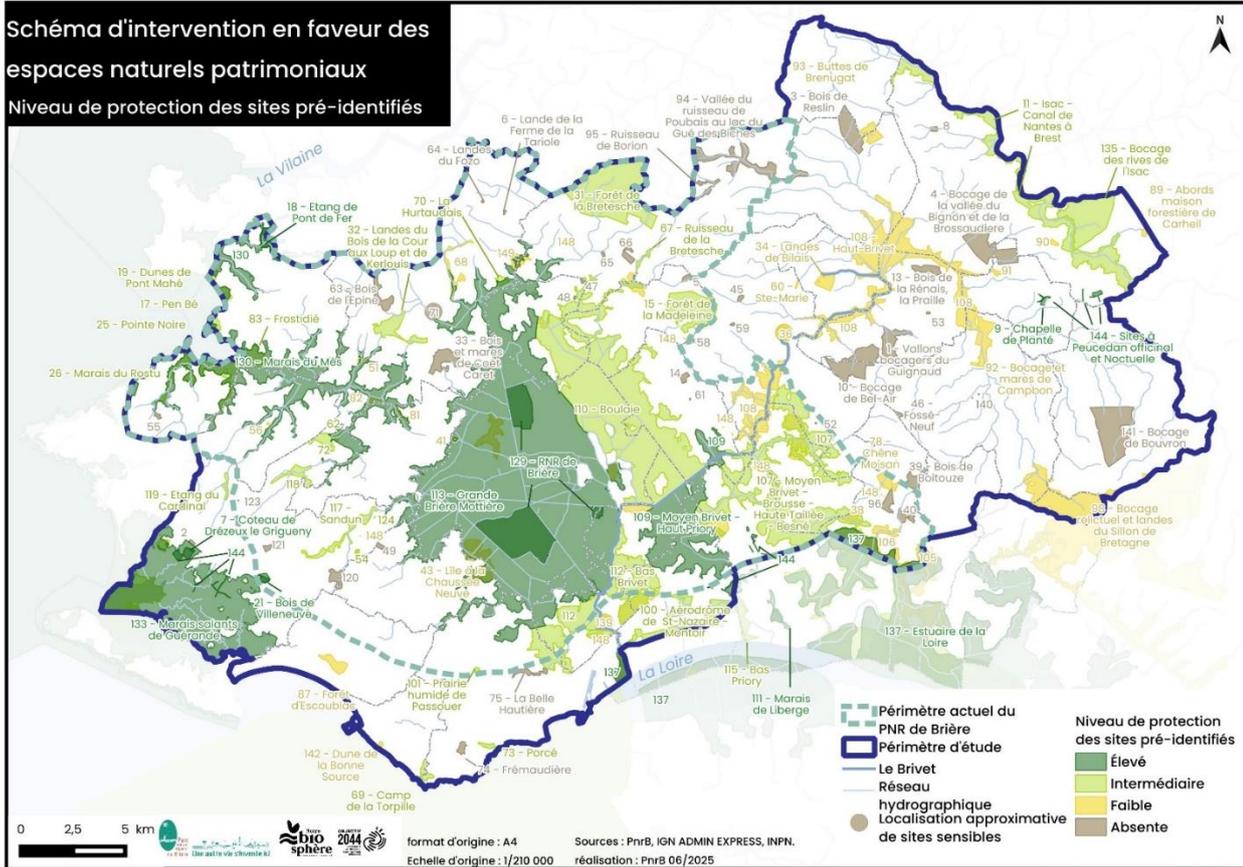
+23 ZNIEFF dans l'extension



10 ZNIEFF de type 2 dans le PNRB actuel

+4 ZNIEFF dans l'extension





Le Schéma d'intervention en faveur des espaces naturels patrimoniaux est une déclinaison locale de la Stratégie Nationale Aires Protégées 2030 (SNAP) mené par le PNR de Brière sur le périmètre de la réserve de Biosphère.

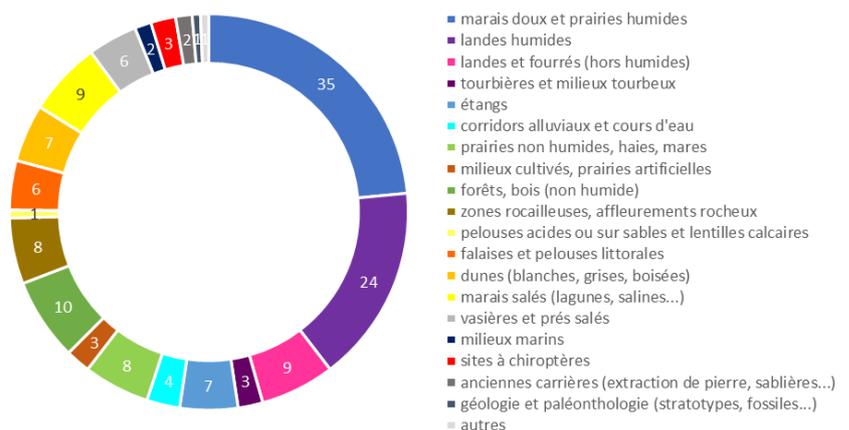
Il a pour objectifs d' :

- Elaborer une stratégie concertée d'intervention sur les espaces naturels remarquables
  - conforter les connaissances sur ces espaces naturels (inventaires complémentaires...),
  - identifier la maîtrise d'ouvrage et les outils appropriés pour la protection de ces espaces ;
- Accompagner les communes dans la création et la gestion d'espaces naturels protégés
  - élaborer des documents de gestion,
  - rechercher des financements et mettre en œuvre des opérations de gestion, restauration, valorisation pédagogique et suivis ;
- Animer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels protégés,
  - créer un espace d'échanges et de travail pour faciliter la mise en cohérence et les synergies pour répondre aux objectifs de la SNAP.

Ce travail en cours d'élaboration a permis d'établir un premier diagnostic des outils de protection existant sur le territoire et de pré-identifier des sites d'intérêt et leur niveau de protection existant, avec une part importante en nombre de sites de marais doux et prairies humides, de landes humides, de forêts, landes et fourrés non humides, et de marais salés.

L'hétérogénéité des milieux et des enjeux est à souligner.

Nombre de sites par typologie détaillée de milieux



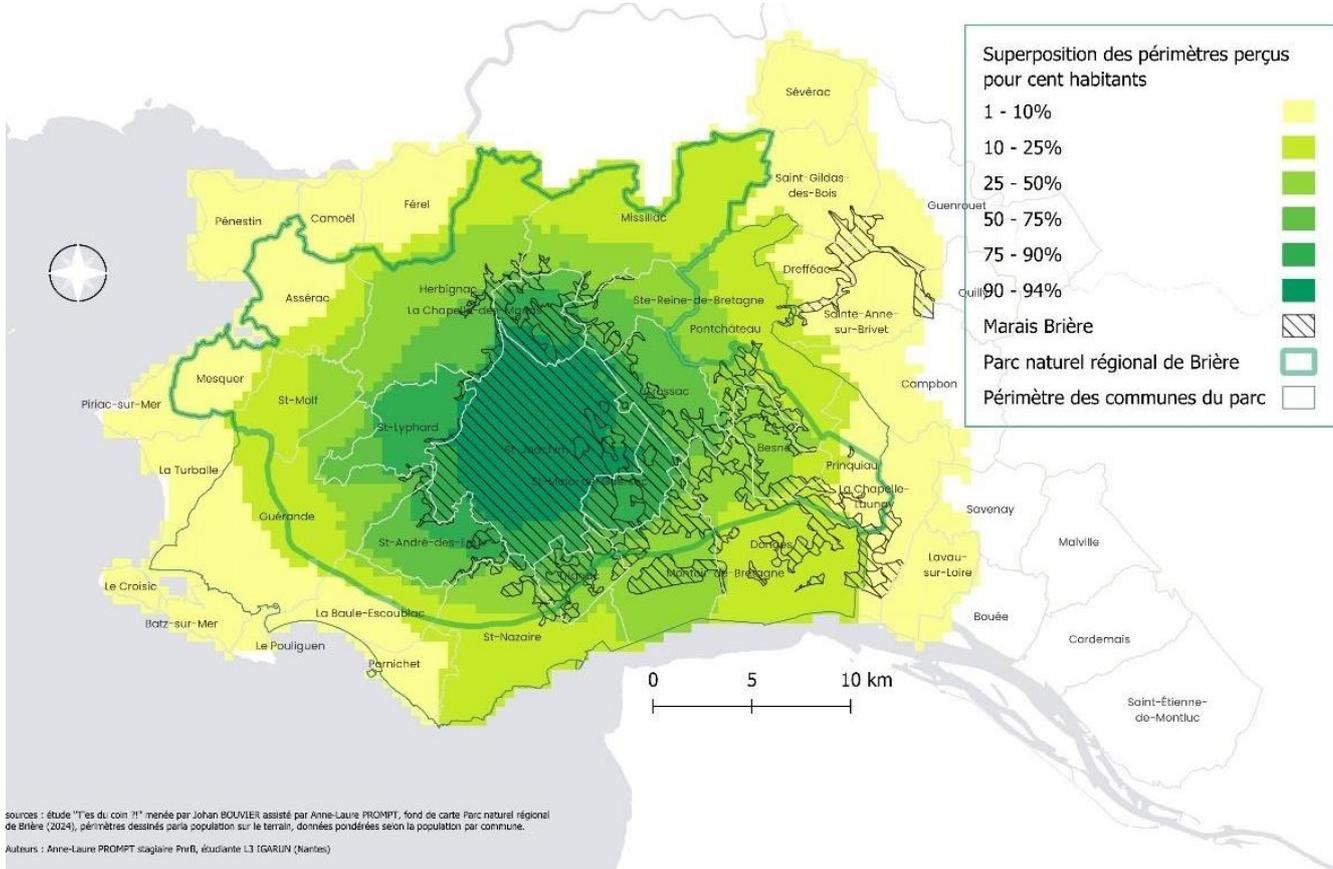


*Lande mésophile à Crossac*

# Le lien actuel d'appartenance au Parc de ses habitants

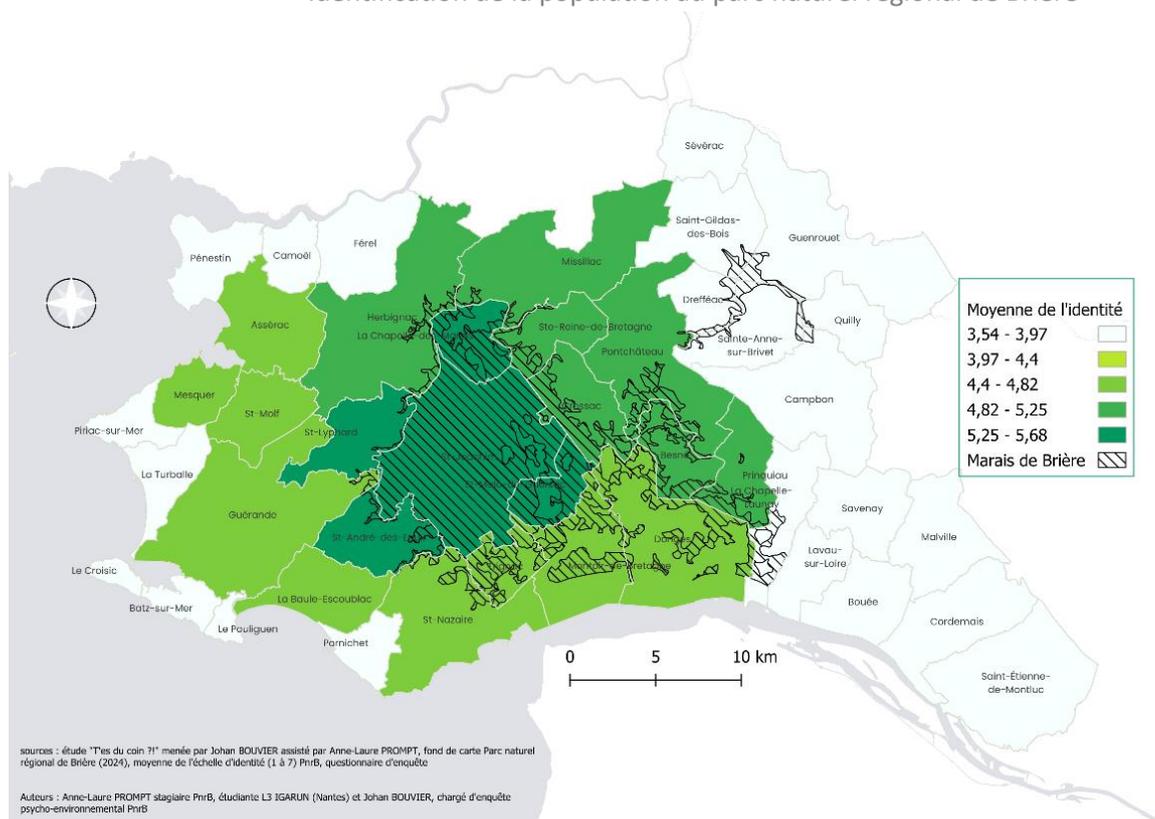
Avec 2250 répondants, l'enquête « T'es du coin ? », menée en 2023/2024 par le Parc naturel régional de Brière pour comprendre comment mobiliser davantage les habitants face à l'accélération du changement climatique, a permis d'analyser la perception des habitants sur leur sentiment d'appartenance au Parc.

Axe I - Comprendre la relation au territoire : x Étudier la représentation socio-spatiale du Parc x Étudier les identités liées au Parc



La population habitante des communes Parc a une forte tendance à associer le Parc à la seule zone correspondant au Marais indivis de Brière lui-même. Par ailleurs, elle exclut assez largement de cette représentation Assérac, Mesquer et Prinquiau, laissant également dans une périphérie lointaine les communes de Missillac, Donges, Saint-Molf, La Baule-Escoublac, Guérande et Saint-Nazaire.

## Identification de la population au parc naturel régional de Brière



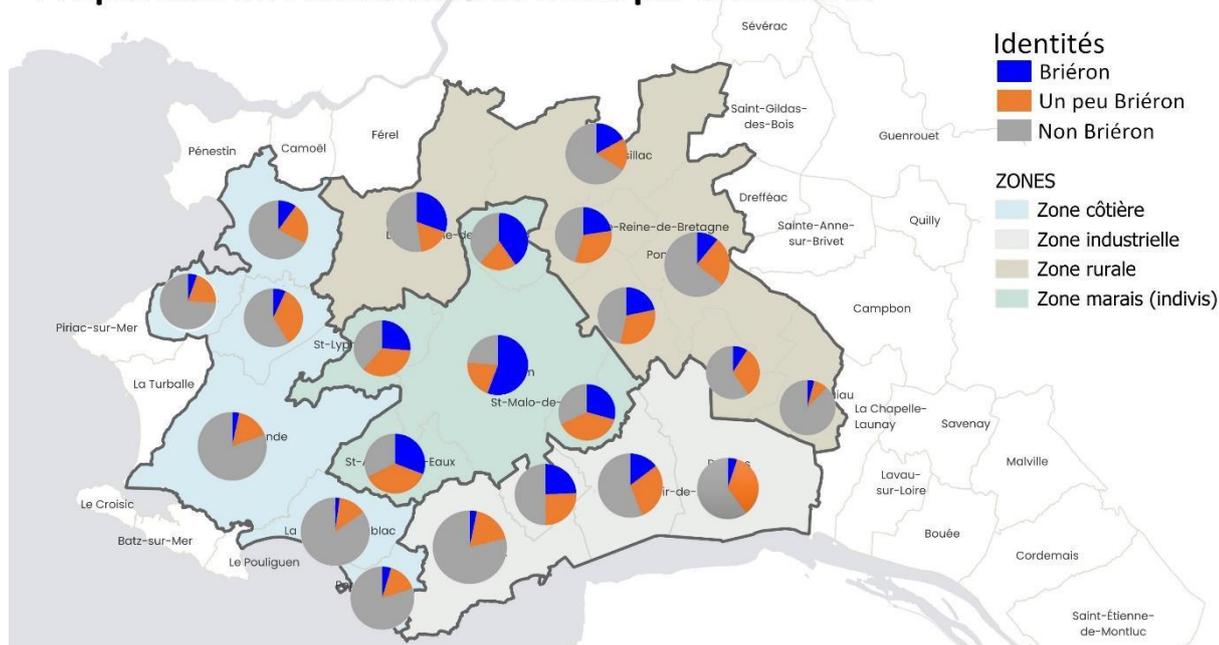
Nous observons que les habitants de toutes les zones du Parc s'identifient significativement plus au Parc que les personnes extérieures au Parc.

Nous notons que les habitants des communes de la zone « marais » s'identifient significativement davantage au Parc que les habitants de la zone « côtière », de la zone « industrielle » ainsi que de la zone « rurale ».

Nous observons que les habitants des communes « rurales » s'identifient significativement davantage au Parc que les habitants de la zone « côtière » mais qu'il n'y a pas de différence significative avec la zone « industrielle ».

Enfin, il n'y a pas de différence significative d'identification au Parc entre la zone « côtière » et la zone « industrielle ».

## Proportion de l'identité Briéronne par commune



Ainsi, au regard de la distribution des réponses selon les communes, c'est à Saint-Joachim que nous retrouvons le plus unanimement une population se revendiquant « Briéronne ». Cette observation correspondant au fait que « Briérons » est initialement le gentilé pour cette commune.

Dans un second temps, on note qu'à La Chapelle-des-Marais, les personnes se revendiquant « Briérones » sont majoritaires, néanmoins, nous observons que l'entre-deux « un peu » est très peu représenté et qu'un nombre important de personnes rejettent totalement l'idée de se sentir Briérones.

À Saint-André-des-Eaux, Saint-Lyphard et Saint-Malo-de-Guersac, on observe une population majoritairement dans cet entre-deux « un peu », qui pourrait correspondre à une identité « transitoire ». Bien que dans une moindre mesure, la même observation peut être faite à Crossac et à Sainte-Reine-de-Bretagne.

Enfin, à Herbignac, les choses sont un peu plus dispersées, mais on note tout de même une forte présence d'habitants se disant « Briérons ».

Ces éléments recueillis auprès d'un large échantillon de la population démontrent l'absence de sentiment d'appartenance au Parc naturel régional de Brière avec une image qui restreint la vision du Parc et de ses actions au seul marais indivis.

Ce sentiment est renforcé par une identité briéronne forte, qui se cristallise uniquement autour du marais indivis.

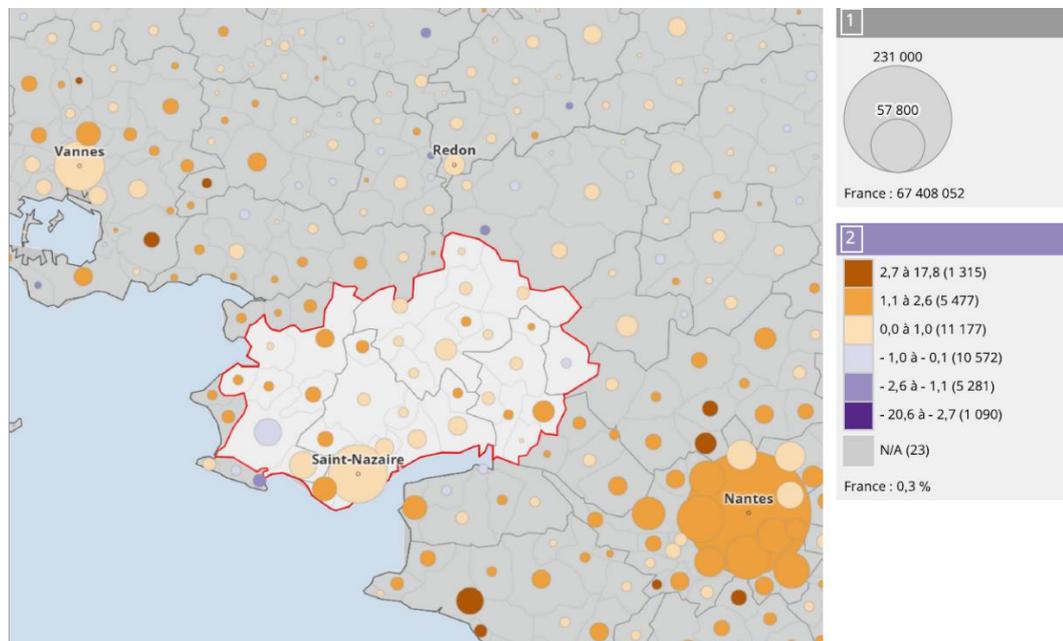
Au-delà de la population, cette image est très fortement relayée par les médias, y compris locaux, pour qui on entre dans « le Parc de Brière » uniquement lorsque l'on pénètre dans le marais de Brière.

L'extension du périmètre d'intervention du Parc doit permettre de décentrer son image du seul marais de Brière, et de travailler sur une adhésion et une mobilisation des habitants qui dépasse les seuls usagers du marais.



# Un territoire attractif aux fortes disparités sociales

## Un territoire très attractif



Globalement, la population a cru de 0,8% par an entre 2015 et 2021 dans le périmètre. Sur les 33 communes, seules deux ont perdu des habitants : Bouvron (-41) et Guérande (-143).

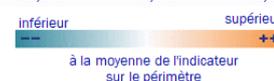
Le solde naturel du territoire est nul : décès et naissances s'équilibrent. Les communes où il est positif accueillent de jeunes familles et sont situées près de Saint-Nazaire ou le long des grands axes de circulation.

Les communes littorales se caractérisent par un solde migratoire notable lié à l'arrivée de ménages de plus de 55 ans. Ce poids important des personnes âgées ainsi que les prix immobiliers élevés (ne favorisant pas l'arrivée de jeunes ménages en âge d'avoir des enfants) expliquent des soldes naturels négatifs.

Évolution de la population entre 2015 et 2021

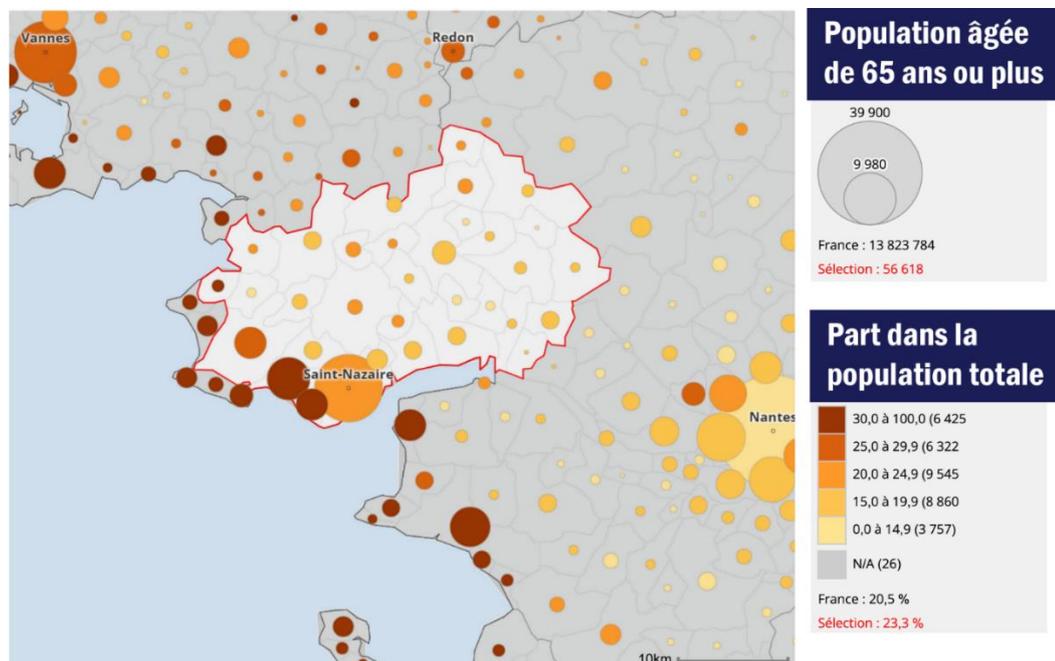
Commune	Variation annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire apparent
44006 Assérac	+0,7%	+0,1%	+0,6%
44013 Besné	+1,8%	+0,8%	+1,0%
44023 Bouvron	-0,2%	-0,1%	-0,1%
44025 Campbon	+0,1%	+0,2%	-0,0%
44030 La Chapelle-des-Marais	+1,3%	-0,0%	+1,3%
44033 La Chapelle-Launay	+1,7%	+0,7%	+1,0%
44050 Crossac	+0,6%	+0,5%	+0,1%
44052 Donges	+0,9%	+0,4%	+0,5%
44053 Drefféac	+1,1%	+0,8%	+0,2%
44055 La Baule-Escoublac	+0,9%	-1,2%	+2,1%
44068 Guenrouet	+0,8%	-0,2%	+1,0%
44069 Guérande	-0,1%	-0,2%	+0,0%
44072 Herbignac	+1,3%	+0,3%	+1,0%
44080 Lavau-sur-Loire	+0,2%	+0,8%	-0,6%
44097 Mesquer	+1,4%	-0,7%	+2,1%
44098 Missillac	+1,0%	-0,0%	+1,1%
44103 Montoir-de-Bretagne	+0,5%	+0,2%	+0,3%
44129 Pontchâteau	+0,7%	+0,2%	+0,5%
44132 Pornichet	+2,6%	-0,7%	+3,3%
44137 Prinquiau	+0,1%	+0,7%	-0,6%
44139 Quilly	+1,3%	+0,8%	+0,5%
44151 Saint-André-des-Eaux	+1,8%	+0,5%	+1,3%
44152 Sainte-Anne-sur-Brivet	+0,4%	+0,8%	-0,4%
44161 Saint-Gildas-des-Bois	+0,1%	-0,8%	+0,9%
44168 Saint-Joachim	+0,9%	-0,1%	+0,9%
44175 Saint-Lyphard	+1,6%	-0,0%	+1,7%
44176 Saint-Malo-de-Guersac	+0,0%	+0,2%	-0,2%
44183 Saint-Molf	+2,2%	+0,7%	+1,5%
44184 Saint-Nazaire	+0,5%	-0,0%	+0,6%
44189 Sainte-Reine-de-Bretagne	+0,6%	+0,1%	+0,5%
44195 Savenay	+2,0%	+0,0%	+2,0%
44196 Sévérac	+0,4%	+0,2%	+0,2%
44210 Trignac	+1,0%	+0,2%	+0,8%
<b>PNRB 33 communes</b>	<b>+0,8%</b>	<b>-0,0%</b>	<b>+0,9%</b>

Source : Insee, RP 2015 et 2021



## L'attrait du littoral pour les séniors

Le poids important des personnes âgées dans les communes littorales apparaît clairement sur la carte ci-dessous, tandis que les communes plus éloignées ont une pyramide des âges plus équilibrées.



Une lecture détaillée de la distribution de la population par tranches d'âges au sein des communes permet de dégager quatre profils :

Saint-Nazaire se distingue par la surreprésentation des jeunes de 15-29 ans – étudiants et jeunes actifs –, et celle des plus âgées compte tenu du nombre de place dans les établissements d'accueil spécialisés.

Les 3 communes littorales sont caractérisées par une surreprésentation très forte des personnes de 60 ans et plus, au détriment des plus jeunes.

Les communes plus éloignées du littoral et en particulier celles proches des grands axes routiers accueillent de façon plus marquée des familles avec des enfants.

Population 2021 par tranches d'âge

Commune	0-14	15-29	30-44	45-59	60-74	75-89	90 et plus	Ensemble
44006 Assérac	326	230	326	397	449	138	13	1 880
44013 Besné	805	496	779	635	425	139	5	3 284
44023 Bouvron	641	460	694	595	391	234	55	3 069
44025 Campbon	899	575	797	795	583	308	47	4 005
44030 La Chapelle-des-Marais	944	605	861	857	739	332	47	4 386
44033 La Chapelle-Launay	734	485	683	673	483	151	11	3 221
44050 Crossac	650	430	659	600	466	184	8	2 997
44052 Donges	1 779	1 382	1 682	1 570	1 132	470	99	8 113
44053 Drefféac	519	382	510	424	334	113	7	2 288
44055 La Baule-Escoubiac	1 566	1 629	1 705	3 075	4 861	3 157	475	16 468
44068 Guenrouet	744	457	774	636	599	222	48	3 480
44069 Guérande	2 240	2 192	2 364	3 738	3 891	1 489	238	16 151
44168 Saint-Joachim	757	630	754	818	715	424	42	4 139
44175 Saint-Lyphard	1 005	734	971	1 081	921	340	51	5 104
44176 Saint-Malo-de-Guersac	603	393	618	675	640	251	8	3 188
44183 Saint-Molf	604	441	567	643	477	109	8	2 848
44184 Saint-Nazaire	11 761	12 415	12 212	13 885	13 490	7 058	1 236	72 057
44189 Sainte-Reine-de-Bretagne	513	340	504	432	397	203	26	2 414
44195 Savenay	2 166	1 469	2 023	1 817	1 128	619	127	9 350
44196 Sévérac	315	235	296	320	369	128	10	1 673
44210 Trignac	1 497	1 381	1 492	1 625	1 411	621	80	8 106
44080 Lavau-sur-Loire	152	115	155	168	152	28	1	770
44098 Missillac	1 118	825	1 155	1 041	885	433	71	5 529
44103 Montoir-de-Bretagne	1 439	1 120	1 458	1 403	1 216	518	98	7 252
44129 Pontchâteau	2 265	1 653	2 185	2 189	1 812	795	176	11 075
44132 Pornichet	1 492	1 519	1 564	2 338	3 125	1 794	289	12 121
44137 Prinquiau	880	486	861	644	471	170	8	3 522
44139 Quilly	366	236	391	257	185	49	4	1 488
44151 Saint-André-des-Eaux	1 354	935	1 315	1 534	1 197	503	44	6 881
44152 Sainte-Anne-sur-Brivet	714	405	713	551	438	162	14	2 996
44161 Saint-Gildas-des-Bois	759	520	679	691	672	342	117	3 780
44072 Herbignac	1 469	983	1 482	1 403	1 247	491	56	7 133
44097 Mesquer	253	154	275	395	718	289	29	2 112
<b>PNRB 33 communes</b>	<b>43 328</b>	<b>36 313</b>	<b>43 503</b>	<b>47 909</b>	<b>46 018</b>	<b>22 263</b>	<b>3 548</b>	<b>242 880</b>

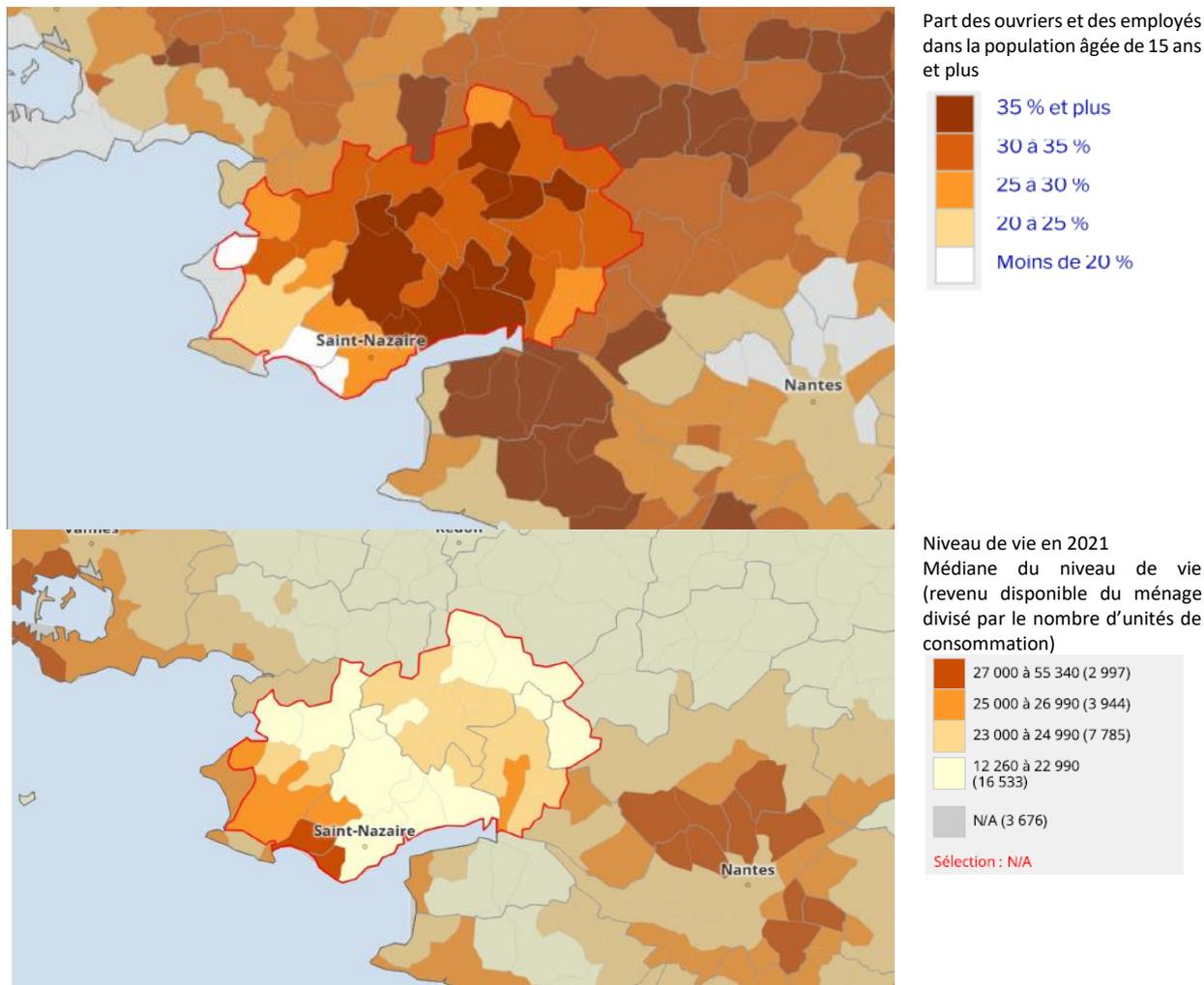
Source : Insee, RP 2021

sous-représenté ← → sur-représenté  
par rapport à l'ensemble du périmètre

Un dernier groupe formé de Guérande, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Saint-André-des-Eaux connaît une surreprésentation des 45-59 ans. On peut faire l'hypothèse que ces communes connaissent un phénomène de rétrolittoralisation. Elles bénéficient du report de nouveaux arrivants souhaitant s'installer sur le littoral, mais confronté à un marché immobilier au-dessus de leurs capacités financières, qui leur permettent néanmoins de se positionner confortablement sur le marché rétrolittoral.

## Une population modeste en cœur de parc

Le marais et ses abords demeurent un territoire populaire où le poids des ouvriers et employés est particulièrement élevé, et qui s'oppose en cela à la fois au littoral et aux communes de la couronne immédiate de Nantes.



Les différences sociales se traduisent par des écarts de niveaux de vie importants entre les communes.

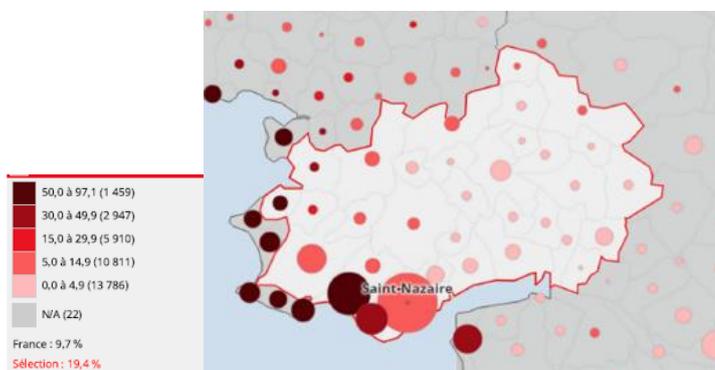
## Plus de 50 % de résidences secondaires sur le littoral

Un territoire habité à l'année :

74 % de résidences principales ...

... et pourtant une disparité territoriale qui s'illustre par des particularités littorales :

- des grandes polarités situées en bord littoral :  
Saint-Nazaire (43 000 logements),  
La Baule (23 600 logements) et  
Pornichet (13 000 logements)
- des communes littorales marquées par une forte présence de résidences secondaires : Mesquer (62 %), La Baule (58 %) et Pornichet (49 %)

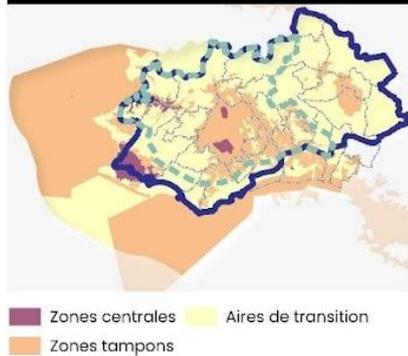


# 4.

## Favoriser la coopération territoriale



**Projet Man & Biosphère**



**Syndicat de Bassin Versant du Brivet / SYLOA**



**Projet Alimentaire Territorial et PEAN**



### Le renforcement d'une dynamique de coopération déjà engagée

L'évolution du périmètre d'étude de la charte du Parc Naturel Régional de Brière renforce la cohésion territoriale et le lien avec les EPCI. Ce nouveau périmètre permet d'inclure dans la réflexion stratégique la totalité de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois, ajoutant ainsi cinq communes supplémentaires aux quatre communes déjà intégrées dans le périmètre du Parc. Cette extension favorise une approche plus globale et intégrée de la gestion du territoire de la communauté de communes.

Le périmètre élargi renforce la représentation de la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon, actuellement concernée par la seule commune de Prinquiau, qui adhère en tant que commune individuelle. Trois communes supplémentaires pourraient ainsi être intégrées à la réflexion sur le futur projet de territoire, permettant une

meilleure coordination et une vision plus unifiée des enjeux locaux avec la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon.

Ce périmètre d'étude élargi permet également de conforter les interventions déjà existantes du syndicat mixte sur ce territoire. Plusieurs projets et initiatives en cours bénéficieront de cette extension, notamment :

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) du site Natura 2000 Brière Brivet, qui dépasse le périmètre actuel du Parc et concerne le haut Brivet. Ce site fait l'objet d'interventions spécifiques avec le monde agricole, notamment à travers les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), visant à préserver la biodiversité et les habitats naturels.
- Le Projet Alimentaire de Territoire, qui concerne l'ensemble des communes des trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : CAP Atlantique, Saint-Nazaire Agglomération, et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois. Ce projet, coporté avec les trois EPCI et animé par le PNR, vise à développer une agriculture durable et à renforcer les circuits courts de distribution alimentaire.

En outre, plusieurs autres projets sont en cours de mise en œuvre ou d'émergence et bénéficieront de ce périmètre élargi :

- un projet sur le site Natura 2000 autour de la nappe de Campbon. Celui-ci vise à protéger la qualité des eaux de la nappe en anticipant les impacts potentiels d'un changement de modèle agricole sur les Aires d'Alimentation de Captages. Ce projet, mené en collaboration avec l'entreprise Eurial (une branche laitière d'Agrial) et Foodpilot, permettra de travailler sur la valorisation des externalités positives et le renforcement des infrastructures agroécologiques (IAE) afin de maintenir et valoriser les exploitations agricoles vertueuses et d'engager de nouveaux exploitants dans la préservation de la ressource en eau.
- le syndicat mixte du Parc vient de déposer une réponse à l'appel à projet « BocaLab » de la Région dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE (2024-2032). Le projet s'attachera à construire les conditions nécessaires à l'émergence d'un écosystème coopératif territorial facilitant les synergies entre les initiatives, les acteurs et les territoires autour de la création d'une filière bois énergie à l'échelle de la réserve de biosphère. La structuration d'une filière durable et locale de bois énergie a pour objectif de contribuer à la restauration et à la valorisation du bocage, tout en favorisant le développement des énergies renouvelables.

## **Une mise en cohérence avec la Réserve de biosphère « Entre Loire et Vilaine » (MAB)**

En 2023 la candidature au label Unesco « Réserve de biosphère » portée par le Parc Naturel Régional de Brière a permis de développer une politique de gestion et un dialogue territorial à une échelle « supra » dépassant les limites administratives du PNR, et permettant au territoire d'aborder collectivement des thématiques qui pourront être intégrées dans le travail de révision.

Un plan de gestion a été élaboré sur ce périmètre sur la période 2024-2033. Ce travail constitue une base de diagnostic à prendre en compte pour la prospective. Il a permis également de mener une concertation et de soulever des enjeux de préservation à cette échelle.

Dans la poursuite de ce travail, la prise en compte des enjeux fléchés à cette échelle hydrographique pourra permettre d'enrichir le diagnostic et la stratégie de la charte, notamment sur les thématiques des changements globaux (changement climatique, développement économique, gestion des risques). Cette approche sera renforcée par le projet Life Biospher'Adapt, qui a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle de la Réserve de biosphère.



## Une opportunité pour renforcer le dialogue avec les industries

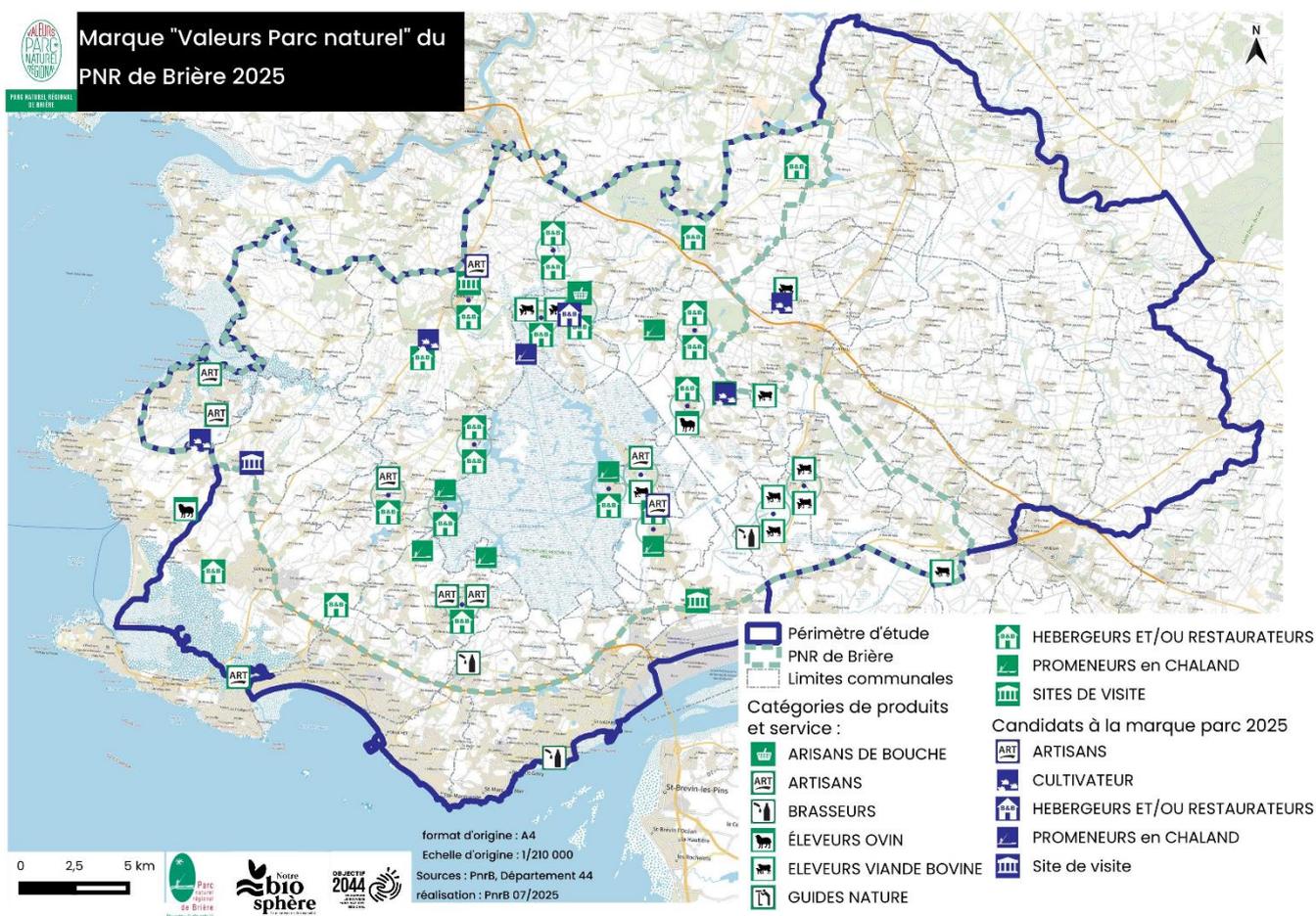
Le Parc naturel régional est situé à la porte d'un territoire industriel majeur, lui-même profondément imbriqué dans des espaces naturels d'une grande valeur patrimoniale. Cette coexistence entre zones industrielles et espaces naturels engendre des enjeux environnementaux significatifs, notamment en matière de protection d'espèces et d'habitats remarquables, de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE), de pressions anthropiques (trame noire) ou encore de gestion hydraulique, compte tenu que les exutoires du bassin versant traversent ces zones industrielles.



*Vue de la zone industrialo-portuaire de Trignac et Montoir-de-Bretagne*

En 2019, la démarche prospective menée par le Parc a souligné l'importance cruciale de la mobilisation des entreprises pour réussir la transition écologique du territoire. Le syndicat mixte du Parc a exprimé le souhait de renforcer les liens avec les entreprises des communes environnantes.

Traditionnellement, les relations des Parcs avec les entreprises ont été fortement liées aux secteurs agricole, touristique et artisanal, notamment à travers la marque "Valeur Parc" :



Au-delà des marqués « Valeurs Parc », une démarche de collaboration avec les entreprises gestionnaires d'infrastructures de réseau d'énergie a été historiquement mise en place.

En effet, la production et l'importation d'énergie, qu'elle soit renouvelable ou non, occupent une place prépondérante dans le paysage local.

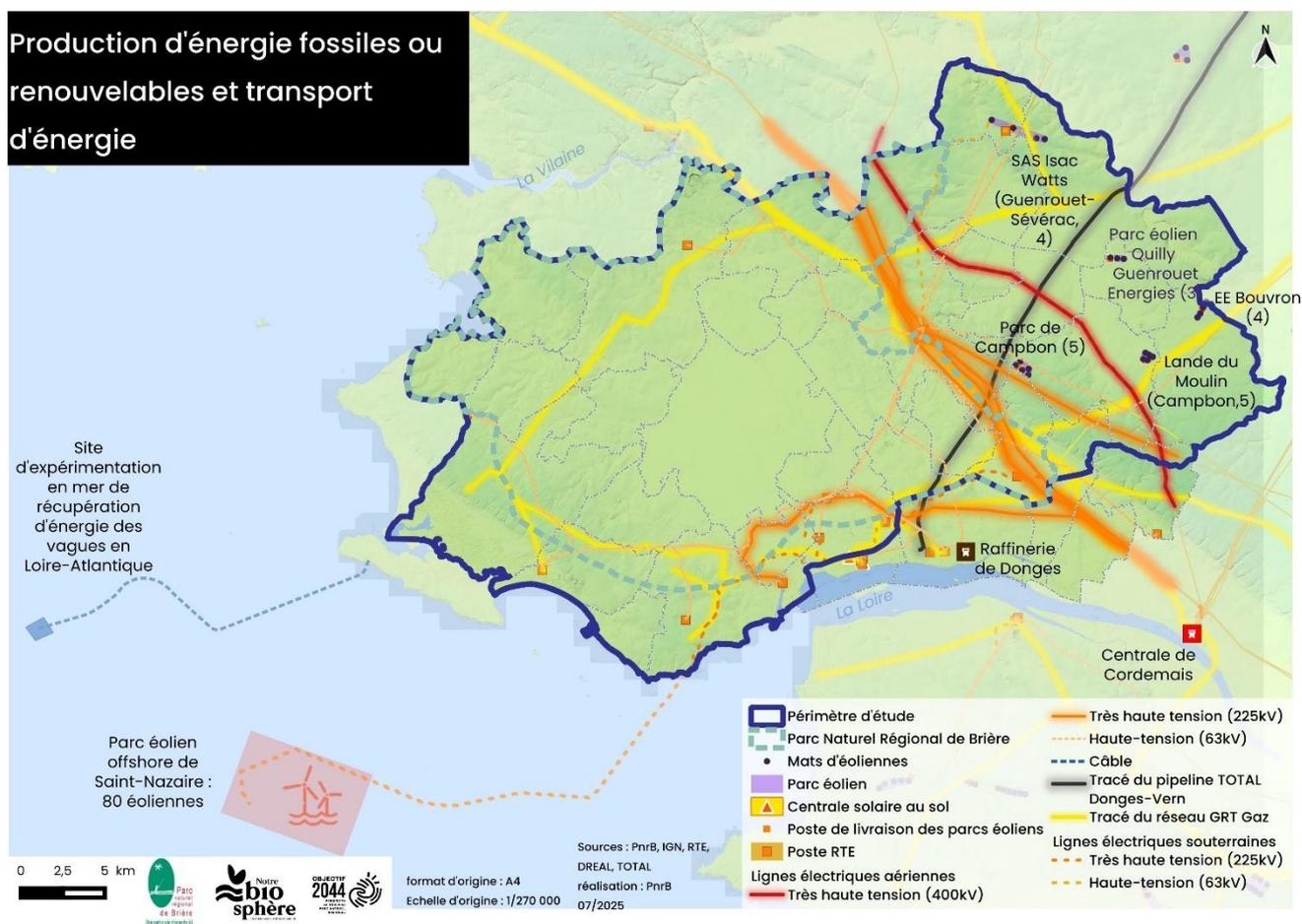
On y trouve notamment la raffinerie de Donges, la centrale thermique au charbon de Cordemais (dont la fermeture est programmée pour fin 2026), la centrale thermique à gaz de Montoir-de-Bretagne et le terminal méthanier. Des oléoducs et gazoducs traversent également le territoire depuis la raffinerie et le terminal méthanier.

Dans ce contexte, des engagements réciproques de bonnes pratiques ont été formalisés avec des entreprises comme Total Énergie et GRT Gaz pour les interventions sur des périmètres protégés, tels que les sites Natura 2000.

Un important réseau de transport d'électricité couvre le territoire, depuis Cordemais pour desservir la Bretagne en très haute tension. Plusieurs postes de transformation sont également présents pour convertir la très haute tension, notamment à Saint-Malo-de-Guersac (périmètre PNR), Saint-Nazaire et Pont-Château.

RTE est un acteur clé du territoire, avec qui le Parc naturel régional de Brière mène notamment un programme de suivi des cigognes blanches nichant sur les pylônes. RTE a également annoncé un projet d'enterrage de ligne haute tension à Saint-Malo-de-Guersac.

## Production d'énergie fossiles ou renouvelables et transport d'énergie



La présence du réseau haute tension de RTE a favorisé la production d'énergie éolienne. Sur le territoire du Parc naturel régional de Brière, il n'existe pas de parcs éoliens terrestres, mais le périmètre d'extension au nord est propice à l'énergie éolienne et accueille aujourd'hui cinq parcs présents pour 20 éoliennes.

En 2020, le premier parc éolien offshore français a été installé au large du Croisic. Pour raccorder la production au réseau haute tension, un câble marin puis une ligne enterrée ont été installés jusqu'à Prinquiau. Un travail architectural et paysager important a été réalisé en collaboration étroite entre RTE et le Parc naturel régional de Brière pour intégrer le poste de raccordement du parc éolien offshore dans son environnement.

Au-delà de ces relations historiques, le Syndicat mixte du Parc a commencé à développer des partenariats avec les entreprises gestionnaires de grands espaces naturels. Par exemple, dans le cadre de l'accompagnement de VINCI AGO, la plateforme aéroportuaire de Montoir-de-Bretagne a bénéficié d'un diagnostic écologique, de l'élaboration de documents de préconisation et/ou de gestion, ainsi que de la formation et de la sensibilisation des employés et/ou des prestataires de l'entreprise.

Dans cette logique, le Parc naturel régional a été retenu par la fédération des Parcs comme territoire expérimentateur de l'action "entreprises et biodiversité" du Life Biodiv'France. L'objectif est d'accompagner une dizaine de TPE-PME volontaires de l'écosystème industriel du bassin nazairien pour tester un nouvel outil d'évaluation permettant d'avoir un premier diagnostic de leur empreinte biodiversité.

Le projet d'extension intégrant des espaces industriels majeurs facilitera le dialogue avec les entreprises, renforçant ainsi les coopérations et favorisant la transition écologique du territoire.

# Concertation préalable

## Un dialogue territorial autour de l'extension du périmètre

Contrairement à certaines approches observées dans d'autres parcs, la démarche de définition du périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc de Brière ne repose pas sur des demandes extérieures de communes souhaitant adhérer au futur parc. Elle s'appuie plutôt sur la vision des élus du territoire actuel du parc concernant les enjeux qui le concernent et la bonne échelle pour les traiter.

Cette approche conduit à la nécessité de convaincre les nouvelles communes d'adhérer à l'idée d'une destinée commune, de travailler ensemble à la construction du projet, puis d'y adhérer formellement en rejoignant le Parc. Pour ce faire, plusieurs rencontres ont été organisées avec les élus du périmètre d'étude.

- 16/05/24 : bureau municipal de **Dréfféac**
- 31/05/24 : conseil municipal de **Bouvron**
- 19/06/24 : conseil municipal **Lavau-sur-Loire**
- 24/06/24 : conseil municipal de **Saint-Gildas-des-Bois**
- **18/02/25 : bureau communautaire de CC PSG** : l'accueil mitigé, des élus intéressés, d'autres attentistes, et l'expression du souhait de ne pas adhérer au périmètre d'étude (Drefféac).
- 02/04/25 : présentation en conseil municipal de **Saint-Gildas-des-Bois**
- 11/03/25 : Conseil communautaire de **CC Estuaire et Sillon** : présentation conjointe avec le projet territorial de l'Estuaire de la Loire. Positionnement plutôt attentiste, avec un souhait de ne pas fermer la porte pour les équipes municipales suivantes.
- 26/03/25 : bureau municipal de **Bouvron**.

Deux communes ont pris des délibérations de leurs conseils municipaux : **Lavau-sur-Loire (21/05/2025) et Sévérac (12/05/2025)**, favorables à leur intégration dans le périmètre d'étude.

## Modalités de consultation des partenaires

Pour préparer le processus de révision de la charte, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a mis en place des modalités de consultation des collectivités, en amont de la définition du périmètre d'étude (rencontres avec les intercommunalités et les communes le souhaitant), pour expliquer la démarche et préparer la délibération de lancement.

Pour mettre en œuvre la révision de la charte, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a mis en place un dispositif de gouvernance et de concertation :

- Un comité technique : composé du groupe de coordination des financeurs (Département de Loire-Atlantique, Région des Pays de la Loire, 3 EPCI) ainsi que des services de l'Etat (DDTM, DREAL), de la CC d'Estuaire et Sillon, du Syndicat de Bassin du Brivet et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- Un comité de pilotage : composé du bureau du PNR de Brière et élargi aux services de l'Etat et à 3 communes du périmètre d'étude

De plus, des relais dans les instances du PNR et des EPCI seront organisés avec :

- Certains comités syndicaux ouverts à l'ensemble des maires des communes du territoire afin de préparer / valider certains moments charnières
- Des relais dans les bureaux des EPCI concernées
- Un relais lors de la réunion annuelle des présidents d'EPCI

## Une écoute des élus, menée dans le cadre d'un pré-travail d'évaluation de la charte actuelle (hiver 2024)



### Contexte et méthodologie

Dans le cadre de l'évaluation de la charte actuelle, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a missionné un bureau d'étude extérieur pour rencontrer l'ensemble des maires et délégués au Parc ainsi que les présidents et délégués des EPCI, élus régionaux et départementaux, élus du SBVB et de la Commission de Grande Brière Mottière pour recueillir leurs attentes (sur le périmètre actuel).

Les entretiens ont été réalisés entre novembre 2024 et janvier 2025, avec les élus des 21 communes, des 3 EPCI, de la Région, du Département, du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) et de la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière, en présentiel pour la plupart, et en distanciel pour certains en janvier.

L'objectif était de recueillir des avis sur les actions du Parc ainsi que leurs attentes pour l'avenir. Cette écoute a été confiée à un bureau d'étude extérieur pour garantir une extériorité. Une synthèse de cette écoute a été restituée en conseil syndical.

### En résumé, une perception positive du rôle du Parc :

Malgré quelques critiques, la majorité des élus reconnaît l'utilité du Parc comme un élément fédérateur et un outil de gestion des enjeux environnementaux et territoriaux.

Une seule commune (Saint-Joachim) envisage de ne pas adhérer à la prochaine charte, exprimant des critiques spécifiques sur la gestion du marais et l'évolution du Parc.

Le syndicat est perçu comme un lieu fédérateur entre communes et EPCI, favorisant les échanges et la gouvernance équitable. Les commissions du Parc sont appréciées pour leur rôle de travail collaboratif.

Les services techniques du Parc sont jugés utiles, bien que leur accessibilité nécessite une implication active des élus.

### Le constat partagé d'un territoire soumis à de fortes pressions

Le territoire du Parc est marqué par des dynamiques démographiques, industrielles et touristiques, générant des pressions sur le foncier, les services publics, et l'environnement. Les élus expriment des attentes communes envers le Parc, notamment pour la préservation de la biodiversité et la gestion des impacts du changement climatique.

## Les principales attentes des élus vis-à-vis du Parc :

En résumé, les élus attendent du Parc qu'il soit un acteur fédérateur, pragmatique et efficace, capable de répondre aux enjeux environnementaux, climatiques, et territoriaux tout en soutenant les initiatives locales.

- **Cohérence territoriale et gouvernance**

Les élus attendent du Parc qu'il continue à jouer un rôle fédérateur, en favorisant les échanges entre communes et EPCI.

Ils souhaitent que le Parc contribue à une gestion cohérente des enjeux territoriaux, notamment en intégrant la gestion globale de l'eau (bassin versant du Brivet) et en tenant compte des impacts du changement climatique.

Certains élus demandent une clarification des rôles entre le Parc et les EPCI pour éviter les doublons et renforcer la complémentarité.

- **Acculturation des nouvelles populations**

Ils souhaitent que le Parc joue un rôle dans l'acculturation des nouvelles populations, notamment par des actions de sensibilisation et d'éducation.

- **Préservation de l'environnement et de la biodiversité**

Les élus souhaitent que le Parc continue à jouer un rôle central dans la préservation de la biodiversité, notamment face aux impacts du changement climatique et à la dégradation des milieux naturels.

La gestion des niveaux d'eau, l'entretien des marais, et la lutte contre les espèces invasives sont des priorités pour les communes proches du marais.

Ils attendent également un soutien pour intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.

- **Gestion des pressions démographiques et foncières**

Les élus demandent au Parc de contribuer à la régulation des pressions démographiques et foncières, notamment en préservant les milieux naturels et en limitant l'artificialisation des sols.

Ils souhaitent des solutions adaptées aux contraintes spécifiques des communes rurales et marécageuses, notamment en matière de réglementation (ex. SRU, ZAN).

- **Soutien technique et accompagnement**

Ils apprécient les services techniques du Parc (ex. conseils sur la gestion des espaces naturels, prêt de matériel, éducation à l'environnement) et souhaitent qu'ils soient renforcés.

Ils attendent un accompagnement plus concret pour la mise en œuvre des projets locaux, notamment dans le cadre des initiatives comme les Atlas de la biodiversité communale (ABC) et le Projet alimentaire territorial (PAT).

## Des lectures contrastées du territoire

Extrait du rapport d'écoute des élus

*Le territoire du Parc est diversement perçu par les élus rencontrés, avec à la clef :*

**Une lecture « Brière » :** conception historique caractérisant les communes rurales les plus tournées vers le marais, sous-tendue par la crainte de voir le périmètre du Parc s'étendre. Davantage portée par les élus de ces communes dépositaires d'une lecture fortement focalisée sur les modalités de gestion du marais et spécificités associées, cette lecture interroge cependant les élus de la plupart des communes qui ne sont pas concernées par le marais et notamment les élus récents, avec à la clef le risque de négliger d'autres enjeux stratégiques du territoire (aménagement, urbanisme, qualité environnementale, cohérence d'ensemble, ...)

**Une lecture « Brière + bassin versant du Brivet » :** conception centrée sur l'eau et sa gestion globale défendue notamment par des élus sensibles aux enjeux du changement climatique et souhaitant activement voir le Parc s'investir davantage sur cette perspective. Dans ce cadre, faire de l'eau un fil conducteur du projet du territoire Parc est a priori envisagé de façon favorable par nombre de ces élus plus éloignés du marais sans s'en désintéresser. Dans cette perspective, le marais est conçu comme un maillon majeur du fonctionnement du

*cycle de l'eau sur ce territoire et exige à ce titre que l'on se préoccupe de ce qui se passe en amont et en aval. In fine, l'intégration du bassin versant du Brivet leur apparaît comme une forme d'évidence nécessaire à une cohérence d'approche globale.*

**Une lecture « Presqu'île » :** perspective élargie de celle intégrant le bassin du Brivet et dans laquelle s'inscrit le projet MAB soutenu également par des élus sensibles à la cohérence d'ensemble du territoire conçu comme un grand bassin de vie, ainsi qu'aux conséquences du dérèglement climatique. C'est une approche qui ne suscite ni opposition ouverte, ni adhésion forte. Seuls des élus promoteurs de ce projet ou ayant participé à des groupes de travail sur ce sujet défendent clairement cette approche. A les entendre, un des buts associés à cette échelle est de pouvoir penser globalement les enjeux du territoire liés au recul du trait de côte et ses conséquences pour le territoire actuel du Parc. Une autre ambition est de défendre le principe du Parc aux yeux de l'extérieur et notamment de ses deux partenaires de poids que sont la Région et le Département. La question d'élargir l'assiette des contributeurs au Parc a été également évoquée. En revanche, des élus ruraux ou de l'ouest du territoire craignent de voir le projet du Parc se perdre dans un tel agrandissement, avec un objet politique difficile à appréhender, doublé du risque de voir le Parc devenir « hors-sol » et embrasser trop d'enjeux.

**Une lecture « Estuaire » :** perspective réveillée dans le cadre des projets de parcs attachés à l'estuaire (parc national zones humides puis parc naturel régional de l'Estuaire englobant rive nord et sud l'estuaire). Elle est rejetée par les élus des quelques communes riveraines ou proches de l'estuaire concernées par le périmètre de ces projets, à la fois par attachement au Parc actuel et avec l'argument qu'une commune ne peut pas appartenir à deux parcs à la fois...

*Aujourd'hui, les deux lectures qui dominent et devraient être l'objet de débats dans les temps à venir sont celles concernant l'échelle « Brière au sens strict » et l'échelle « bassin versant du Brivet intégrant la Brière », notamment suivant le degré de concernement des élus à l'égard du marais et la volonté de ne pas voir le Parc réduit au règlement de ces questions de niveaux d'eau (sans s'en détourner pour autant !).*

## Deux conférences élus en avril 2025 pour définir un premier cap politique

Organisées le 23 avril à Mesquer et le 25 avril à Pont-Château, ces rencontres ont permis aux élus de fixer un premier cap politique pour l'avenir du territoire à l'horizon 2044.

Ces deux conférences ont réuni **43 participants représentant 19 des 32 communes** concernées par le périmètre d'étude de la révision de la charte, avec la présence de **Monsieur le Sous-préfet de Saint-Nazaire, Eric Wispelaere**, témoignant de l'importance de cette démarche.

Ces deux journées conviviales ont également été enrichies par l'éclairage de **deux "grands témoins"** experts des parcs naturels régionaux, Romain Lajarge et Anne Pisot, dont les interventions ont permis d'apporter des perspectives précieuses.





### **Considération d'ensemble et regard des grands témoins :**

- **Une « culture parc » très présente dans les discours des élus.** Anne Pisot souligne les mots clés et préoccupations des élus de la première journée : transmission, équilibre, synergie, conciliation des usages, dialogue, réparation et restauration. Ces sujets témoignent selon elle de la culture partagée du « parc naturel régional » par les participants. Romain Lajarge note à son tour le 25 avril les échanges de « haut niveau » des élus présents, qui montrent une lecture complexe du territoire, inter-reliant l'ensemble des missions du parc naturel régional (et des thématiques d'une future charte). Il souligne également le fait que les élus considèrent les patrimoines et les ressources territoriales comme des biens communs à gérer collectivement. Le « vivant », les « zones humides » ont ainsi été placés au centre des discussions, témoignant pour lui d'une vision de prises en compte « des communs ».
- **Le changement climatique intégré dans les discours.** On note que les impacts du changement climatique ont été pris en compte dans l'ensemble des sujets évoqués par les élus. L'adaptation n'a pas été regardée comme une thématique mais bien comme une approche transversale à l'ensemble des enjeux d'avenir.
- **L'évidence du bassin versant comme territoire de projet.** On note également l'absence de débat sur l'entité « bassin versant », et l'omniprésence du sujet « eau » dans les discours. Avec l'élargissement du périmètre d'étude, l'identité du territoire a été un thème central des échanges, une occasion pour les élus de repenser ce qui nous relie, dans une démarche dynamique, et valorisant la diversité.
- **La nécessité d'apprendre ensemble, au cœur des discussions.** Anne Pisot souligne que le terme « ensemble » a été l'un des mots forts de l'atelier du 23 avril, tant dans la gouvernance que dans les modes d'actions. Romain Lajarge relève lui-aussi l'importance de l'éducation et de l'« apprendre ensemble » dans les échanges du 25 avril, une posture absolument nécessaire pour relier, pour embarquer le plus grand monde dans l'action. La valeur « démonstrative » des actions menées a également été soulignée par les élus : « inventer ici et pour les autres, la société de demain ».
- **L'hospitalité comme ressource territoriale.** Les échanges (particulièrement le 25 avril) ont largement porté sur l'accueil des nouvelles populations sur le territoire et sur l'importance que celui-ci soit égalitaire, n'exclue pas certaines populations, et soit satisfaisant (en termes de cadre et conditions de vie, d'accès

aux services) pour tous. L'habiter a donc été au centre des réflexions sur la fracture socio-spatiale du territoire.

- **Débattre et construire des récits positifs : deux nécessités pour le futur projet.** Les élus ainsi que les grands témoins ont exprimé la nécessité d'exposer ouvertement les dissensus existants afin de mieux les appréhender dans le futur projet de territoire, notamment au regard de l'actuelle et future conciliation des usages. L'importance de produire des idées et des récits positifs a été mise en avant lors des deux journées, notamment pour faire face à l'éco-anxiété.

### **Les principes transversaux exprimés par les élus pour le futur projet de territoire**

En synthèse, les discussions ont fait émerger cinq grands principes transversaux. Des manières d'aborder l'ensemble des thématiques, et qui guideront sans doute le futur projet de territoire :

1. **S'adapter / Renaturer / Assurer la durabilité des ressources** : Cela implique un plan d'adaptation fédérateur, la prise en compte des fonctionnalités des milieux, la viabilité et la durabilité de l'agriculture, et le fait de redonner de l'espace aux éléments de nature (eau dans la ville, retrouver le paysage hydraulique).
2. **Assurer le partage des patrimoines et des ressources** : Il s'agit de "transmettre par le faire", de partager les savoir-faire face au changement climatique et de gérer collectivement les "communs" (ressources communes).
3. **Favoriser la proximité / l'optimisation / la compacité** : Cela concerne l'urbanisme, les trajets, l'accès aux services, la consommation alimentaire, l'agriculture et les circuits courts, et les mobilités.
4. **Mettre l'hospitalité et le lien social au cœur des défis d'avenir** : Le défi est de construire une transition juste, d'assurer un accueil et un cadre de vie satisfaisant pour tous et de favoriser les liens.
5. **Se connaître dans nos diversités / trouver des synergies** : Quelles soient patrimoniales, paysagères ou sociales, la valorisation des diversités doit être au cœur du projet territorial. Des complémentarités / synergies territoriales doivent être trouvées, notamment avec la zone industrielle, permettant un équilibre des espaces à l'échelle globale.